



Enquête 2006 sur les coûts des entreprises
spécialisées dans la production de veaux d'embouche
et ses cultures associées au Québec

Réalisée pour :



RAPPORT FINAL

NOVEMBRE 2007

RAPPORT PRÉSENTÉ AU

Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Responsable du mandat	Diane Gilbert
Collecte et validation des données	Michèle de Repentigny Sylvie Gauthier Équipe d'enquêteurs
Aspects informatiques	Simon Dostie
Analyse des données et rédaction	Diane Gilbert Simon Dostie

AVIS AU LECTEUR

Les résultats présentés tiennent compte des décisions du comité sectoriel Veaux d'embouche sur certains aspects méthodologiques et sur le traitement de certaines données à la suite du dépôt du Rapport final préliminaire et de l'analyse des résultats par le dit comité.

Rappelons qu'aux fins de l'enquête sur les coûts des entreprises spécialisées dans la production de Veaux d'embouche en vue de la mise à jour du programme ASRA, le comité sectoriel était composé de représentants du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (3 représentants), de La Financière agricole du Québec (2), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (1), de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (6) et du Groupe AGÉCO (1).

ERRATUM

À la page 32, tableau 7.10 :

- le taux de remplacement de 10,2 % est corrigé par le taux 11,1 %;
- le taux de réforme de 8,0 % est corrigé par le taux 8,9 %.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte.....	1
2.	Objectifs.....	1
3.	Population d’entreprises admissibles	1
4.	Recrutement d’entreprises de veaux d’embouche	8
5.	Analyse du recrutement.....	11
6.	Méthodologie	15
6.1	Données comptables	16
6.2	Évaluation des immobilisations	18
6.3	Calcul de l’amortissement	18
6.4	Heures immobilisées	20
6.5	Le temps de travail	20
6.6	La répartition des éléments communs à plus d’un atelier sur la ferme	21
6.7	Calcul de moyennes pondérées	23
7.	Les résultats	24
7.1	Informations sur les cultures	24
7.2	Informations sur l’entreposage et la disposition du fumier	26
7.3	Disposition des animaux morts	28
7.4	Accès au cours d’eau	28
7.5	Litière	28
7.6	Notion d’exploitant principal et temps de travail	30
7.6.1	La notion d’exploitant principal	30
7.6.2	Temps de travail requis pour la production de veaux d’embouche	30
7.7	Résultats techniques en production de veaux d’embouche	32
7.8	État des résultats des entreprises de veaux d’embouche	37
7.9	Bilan des entreprises de veaux d’embouche	43
7.10	Liste des actifs des entreprises de veaux d’embouche.....	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1	Répartition par région administrative des entreprises de veaux d'embouche ayant assuré entre 75 et 250 vaches en 2005	3
Tableau 3.2	Répartition des entreprises de veaux d'embouche ayant assuré entre 75 et 250 vaches en 2005, par zone régionale et taille d'entreprises	4
Tableau 3.3	Compilation du nombre d'entreprises de veaux d'embouche admissibles et acceptant de participer à l'étude en 2006.....	5
Tableau 3.4	Répartition par région administrative des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude 2006	6
Tableau 3.5	Répartition des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude 2006, par zone régionale et taille d'entreprises	6
Tableau 3.6	Répartition des entreprises de veaux d'embouche non admissibles à l'étude 2006 selon les critères de vérification retenus.....	7
Tableau 4.1	Répartition par région administrative des entreprises de veaux d'embouche participantes retenues dans l'étude en 2006	10
Tableau 4.2	Répartition des entreprises de veaux d'embouche participantes retenues dans l'étude en 2006, par zone régionale et par taille d'entreprises	10
Tableau 5.1	Informations sociologiques et type de propriété des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude.....	12
Tableau 5.2	Informations techniques sur les entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude.....	13
Tableau 5.3	Répartition des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude selon les montants investis dans l'entreprise depuis 2000.....	14
Tableau 5.4	Importance des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude ayant été en production laitière avant d'orienter leur entreprise dans la production de veaux d'embouche	15
Tableau 6.1	Calcul de l'amortissement annuel d'un actif selon le scénario rencontré	19
Tableau 6.2	Répartition de la population d'entreprises visées et échantillonnées aux fins du calcul de moyennes pondérées.....	23
Tableau 7.1	Superficie utilisée par les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006	24
Tableau 7.2	Informations sur les récoltes de fourrages et de paille sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006....	25
Tableau 7.3	Informations sur les récoltes de céréales et de maïs-grain sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006....	26
Tableau 7.4	Modes d'entreposage du fumier produit sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006.....	27

Tableau 7.5	Modes de disposition des animaux morts sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006	28
Tableau 7.6	Type de bâtiments d'élevage sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006.....	29
Tableau 7.7	Type de litière utilisée selon le mode de gestion d'élevage sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006.....	29
Tableau 7.8	Approvisionnements en litière sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006	29
Tableau 7.9	Temps de travail effectué par les travailleurs des entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006	31
Tableau 7.10	Informations techniques sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006	32
Tableau 7.11	Informations sur les mouvements dans le nombre de veaux sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006....	33
Tableau 7.12	Prix et poids unitaires des transactions d'achat et de vente des animaux reproducteurs sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006	34
Tableau 7.13	Ventes réelles et standardisées de veaux mâles et femelles sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006....	34
Tableau 7.14	Répartition du nombre de veaux MÂLES vendus par les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, selon la destination et le mois de vente, 2006.....	35
Tableau 7.15	Répartition du nombre de veaux FEMELLES vendus par les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, selon la destination et le mois de vente, 2006.....	36
Tableau 7.16	État des résultats SIMPLIFIÉ des entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006	37
Tableau 7.17	État des résultats DÉTAILLÉ des entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006	38
Tableau 7.18	Bilan au coût d'acquisition amorti des entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	43
Tableau 7.19	Informations sur les actifs des entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, au 31 décembre 2006	44

LISTE DES FIGURES

Figure 4.1	Répartition régionale et par taille des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude et des entreprises participantes retenues	9
------------	---	---

1. CONTEXTE

L'un des piliers de la politique agricole québécoise repose sur le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (programme ASRA). Ce programme permet à des productions dont la mise en marché est ordonnée de couvrir les risques de production par un programme d'assurance basé sur les coûts de production. Ces derniers sont déterminés à partir de la collecte de données sur des entreprises spécialisées dans les secteurs visés.

Afin de refléter le plus fidèlement possible l'évolution des différentes productions couvertes par le programme ASRA, une révision régulière des modèles de production est nécessaire. C'est au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) que revient la responsabilité d'assurer la révision des modèles de coûts de production des secteurs admissibles au programme ASRA.

Le CECPA a confié au Groupe **AGÉCO** le mandat de collecter, pour l'année civile 2006, les données reliées à la production de veaux d'embouche sur les entreprises d'une certaine taille, spécialisées dans cette production. Le présent rapport explique les différentes étapes du travail demandé, rappelle la méthodologie convenue et commente les résultats obtenus.

2. OBJECTIFS

L'objectif général de l'étude est de déterminer, par enquête à la ferme, les coûts reliés à la production de veaux d'embouche sur des entreprises d'une certaine taille, spécialisées dans cette production au Québec. La collecte de données vise l'année civile 2006. Le niveau de précision recherché pour le coût par vache est de 5 %, 19 fois sur 20.

3. POPULATION D'ENTREPRISES ADMISSIBLES

La détermination de la population d'entreprises admissibles aux fins de l'enquête sur les coûts dans la production de veaux d'embouche constitue une première étape importante. Les membres du comité sectoriel ont convenu de critères mesurables permettant de constituer une population d'entreprises de veaux d'embouche visées par l'étude.

Le comité sectoriel était composé de représentants du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), de La Financière agricole du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) et du Groupe **AGÉCO**.

Le comité sectoriel a convenu que les entreprises admissibles à l'enquête sur les coûts dans la production de veaux d'embouche en 2006 devaient, au moment du recrutement, répondre aux critères suivants :

- a) L'entreprise devait prévoir déclarer au programme ASRA, en janvier 2006, un nombre de vaches ayant déjà vêlé et de taures devant vêler entre janvier et juin 2006 variant, au total, entre 75 et 250.
- b) L'entreprise devait déclarer un poids moyen de vente de ses veaux d'embouche inférieur à 750 livres par veau pour l'année 2005.
- c) L'entreprise ne devait pas prévoir d'autres productions animales que la production de veaux d'embouche et la production de bouvillons d'abattage.
- d) Le nombre de bouvillons d'abattage vendus par l'entreprise ne devait pas correspondre à plus de 5 % du nombre de vaches de l'entreprise.
- e) L'entreprise ne devait pas prévoir acheter des veaux destinés à l'engraissement, autres que des veaux pour remplacer les veaux morts.
- f) Les revenus agricoles bruts de l'entreprise devaient représenter au moins la moitié de ses revenus bruts totaux.
- g) Selon l'estimation du répondant, la production de veaux d'embouche devait générer au moins 80 % des revenus bruts agricoles de l'entreprise.
- h) L'entreprise devait prévoir que la vente de sujets reproducteurs pur sang et de génisses d'élevage représente moins de 10 % des revenus de l'entreprise en 2006.
- i) L'entreprise ne devait pas prévoir effectuer d'élevage à forfait pour d'autres producteurs.
- j) L'entreprise devait être propriétaire des animaux et des bâtiments d'élevage.
- k) Le producteur ne devait pas prévoir une croissance ou une décroissance de plus de 25 % du nombre de vaches de boucherie de son entreprise en 2006 comparativement à 2005.
- l) Le producteur ne devait pas prévoir effectuer des travaux de rénovations majeures d'un des bâtiments de son entreprise de veaux d'embouche au cours de l'année 2006.

Le Tableau 3.1 montre que selon les données préliminaires de La Financière agricole du Québec disponibles au moment du démarrage du présent mandat, 736 entreprises de veaux d'embouche inscrites au programme ASRA avaient assuré entre 75 et 250 vaches de boucherie en 2005. Le nombre total de vaches assurées par ces entreprises s'élevait à 87 357 vaches, ce qui correspond à une moyenne de 119 vaches par entreprise. Selon ces données, la production est principalement concentrée dans quatre régions : Chaudière-Appalaches, Outaouais, Estrie et Abitibi-Témiscamingue. Ces régions regroupent 56,6 % des entreprises de veaux d'embouche déclarant entre 75 et 250 vaches de boucherie, et 58,1 % du cheptel assuré. C'est en Abitibi-Témiscamingue que se retrouvent en moyenne les entreprises de plus grande taille (133 vaches par entreprise); viennent ensuite le

Saguenay-Lac-St-Jean (124 vaches par entreprise), l'Outaouais (123 vaches) et le Bas-St-Laurent (121 vaches).

Tableau 3.1
Répartition par région administrative des entreprises de veaux
d'embouche ayant assuré entre 75 et 250 vaches en 2005

Région administrative	Population de départ (75 à 250 vaches assurées) ¹⁻²				
	Entreprises assurées		Vaches assurées		Par entreprise
	Nombre	%	Têtes	%	Têtes
Chaudière-Appalaches	118	16,0	13 678	15,7	116
Outaouais	117	15,9	14 334	16,4	123
Estrie	97	13,2	11 337	13,0	117
Abitibi-Témiscamingue	85	11,5	11 315	13,0	133
Centre-du-Québec	72	9,8	8 480	9,7	118
Bas-St-Laurent	65	8,8	7 887	9,0	121
Montérégie	55	7,5	6 276	7,2	114
Saguenay-Lac-St-Jean	33	4,5	4 077	4,7	124
Laurentides	25	3,4	2 928	3,4	117
Mauricie	17	2,3	1 946	2,2	114
Capitale-Nationale	16	2,2	1 634	1,9	102
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	15	2,0	1 515	1,7	101
Lanaudière	14	1,9	1 322	1,5	94
Côte-Nord et Nord-du-Québec	7	1,0	628	0,7	90
Total	736	100,0	87 357	100,0	119

¹ Selon les données préliminaires du programme ASRA fournies par La Financière agricole du Québec pour l'année 2005.

² Avant la vérification de l'admissibilité des entreprises à l'étude.

Aux fins de la présente étude, le comité sectoriel a défini deux regroupements de régions (zone centrale et zone périphérique) et trois tailles d'entreprises (75 à 99 vaches, 100 à 149 vaches et 150 à 250 vaches). Cette stratification visait principalement à s'assurer de la juste représentativité de chaque groupe d'entreprises dans l'enquête comparativement à la population d'entreprises visées. La zone périphérique regroupe les régions administratives suivantes : l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-St-Jean, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec. Toutes les autres régions administratives composent la zone centrale.

Le Tableau 3.2 présente la répartition des entreprises de veaux d'embouche et le nombre de vaches assurées en 2005 par zone régionale et taille d'entreprises. Près des deux tiers des entreprises (65,1 %) et 63,5 % du nombre de vaches assurées se retrouvent dans la zone centrale. En moyenne, les entreprises de la zone périphérique gardent huit vaches de plus que celles regroupées dans la zone centrale.

Tableau 3.2
Répartition des entreprises de veaux d'embouche ayant assuré entre 75 et 250 vaches en 2005, par zone régionale et taille d'entreprises

Strate	Population de départ (75 à 250 vaches assurées) ¹⁻²						
	Entreprises assurées			Vaches assurées			Par entreprise
	Nombre	%	%	Têtes	%	%	Têtes
Zone centrale							
75 à 99 vaches	217	45,3	29,5	18 467	33,3	21,1	85
100 à 149 vaches	182	38,0	24,7	21 791	39,3	24,9	120
150 à 250 vaches	80	16,7	10,9	15 230	27,4	17,4	190
Sous-total	479	100,0	65,1	55 488	100,0	63,5	116
Zone périphérique							
75 à 99 vaches	106	41,2	14,4	9 095	28,5	10,4	86
100 à 149 vaches	87	33,9	11,8	10 348	32,5	11,8	119
150 à 250 vaches	64	24,9	8,7	12 426	39,0	14,2	194
Sous-total	257	100,0	34,9	31 869	100,0	36,5	124
Total	736		100,0	87 357		100,0	119

¹ Selon les données préliminaires du programme ASRA fournies par La Financière agricole du Québec pour l'année 2005.

² Avant la vérification de l'admissibilité des entreprises à l'étude.

Le Groupe AGÉCO a préparé un questionnaire téléphonique à partir des paramètres retenus en comité sectoriel (critères énumérés en page 2) afin de vérifier l'admissibilité à l'étude des 736 entreprises inscrites au programme ASRA en 2005 et ayant assuré entre 75 et 250 vaches de boucherie pendant cette période. Cette compilation est présentée au Tableau 3.3.

Tableau 3.3
Compilation du nombre d'entreprises de veaux d'embouche
admissibles et acceptant de participer à l'étude en 2006

	Entreprises	
	Nombre	%
Liste de départ ¹	736	
Non admissibles à l'étude	392	53,3
Refus de répondre	35	4,8
Non rejoints	64	8,7
Admissibles à l'étude	245	33,3

¹ Selon les données préliminaires du programme ASRA fournies par La Financière agricole du Québec pour l'année 2005.

Plus de la moitié des 736 entreprises de la liste de départ (392; 53,3 %) ne rencontraient pas tous les critères d'admissibilité à l'étude (cf. Tableau 3.3), 35 producteurs ont refusé de répondre au questionnaire téléphonique d'admissibilité à l'étude (4,8 %) et malgré des appels répétés, il n'a pas été possible de joindre 64 entreprises (8,7 %). L'enquête téléphonique a permis d'identifier 245 entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude 2006 selon les paramètres retenus par le comité sectoriel.

Le Tableau 3.4 montre la répartition régionale des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'enquête 2006. Les 245 entreprises répondant aux critères d'admissibilité définis par le comité sectoriel ont assuré plus de 29 000 vaches en 2005, soit en moyenne 118 vaches/entreprise. Ces données sont présentées par zone régionale et par taille d'entreprises au Tableau 3.5.

Tableau 3.4
Répartition par région administrative des entreprises
de veaux d'embouche admissibles à l'étude 2006

Région administrative	Population admissible (75 à 250 vaches assurées) ¹				
	Entreprises assurées		Vaches assurées		Par entreprise
	Nombre	%	Têtes	%	Têtes
Chaudière-Appalaches	36	14,7	4 219	14,5	117
Abitibi-Témiscamingue	34	13,9	4 487	15,5	132
Estrie	33	13,5	3 776	13,0	114
Bas-St-Laurent	30	12,2	3 420	11,8	114
Outaouais	28	11,4	3 240	11,2	116
Centre-du-Québec	26	10,6	3 102	10,7	119
Saguenay-Lac-St-Jean	17	6,9	2 092	7,2	123
Laurentides	11	4,5	1 234	4,3	112
Montérégie	7	2,9	782	2,7	112
Capitale-Nationale	6	2,4	694	2,4	116
Autres régions ²	17	6,9	1 970	6,8	116
Total ou moyenne	245	100,0	29 016	100,0	118

¹ Prévission du producteur pour janvier 2006 au moment du recrutement (automne 2005).

² Régions avec cinq entreprises admissibles ou moins.

Tableau 3.5
Répartition des entreprises de veaux d'embouche admissibles
à l'étude 2006, par zone régionale et taille d'entreprises

Strate	Population admissible (75 à 250 vaches assurées) ¹						
	Entreprises assurées			Vaches assurées			Par entreprise
	Nombre	%	%	Têtes	%	%	Têtes
Zone centrale							
75 à 99 vaches	54	34,4	22,0	4 623	25,4	15,9	86
100 à 149 vaches	78	49,7	31,8	9 083	50,0	31,3	116
150 à 250 vaches	25	15,9	10,2	4 473	24,6	15,4	179
Sous-total	157	100,0	64,1	18 179	100,0	62,7	116
Zone périphérique							
75 à 99 vaches	30	34,1	12,2	2 493	23,0	8,6	83
100 à 149 vaches	39	44,3	15,9	4 528	41,8	15,6	116
150 à 250 vaches	19	21,6	7,8	3 816	35,2	13,2	201
Sous-total	88	100,0	35,9	10 837	100,0	37,3	123
Total ou moyenne	245		100,0	29 016		100,0	118

¹ Prévission du producteur pour janvier 2006 au moment du recrutement (automne 2005).

Le Tableau 3.6 présente la répartition des 392 entreprises de veaux d'embouche qui, à la suite du sondage téléphonique, ont été trouvées non admissibles à l'étude sur les coûts de production de veaux d'embouche. Bien que plus d'une raison puisse justifier qu'une entreprise ne soit pas visée, la première raison évoquée selon l'ordre des raisons de non-admissibilité présentées a été retenue aux fins de classement.

Tableau 3.6
Répartition des entreprises de veaux d'embouche non admissibles
à l'étude 2006 selon les critères de vérification retenus

Raisons de non-admissibilité ¹	Nombre d'entreprises	
	Nombre	%
Entreprise ayant quitté la production de veaux d'embouche ou prévoyant cesser ses opérations en 2006	20	5,1
Poids moyen de vente des veaux d'embouche de plus de 750 lbs	54	13,8
Taille non visée :		
moins de 75 vaches de boucherie assurées	51	13,0
plus de 250 vaches de boucherie assurées	5	1,3
Engraissement de bouvillons jusqu'au poids d'abattage	90	23,0
Moins de 50 % du revenu est agricole	17	4,3
Entreprise non spécialisée dans la production de veaux d'embouche	106	27,0
Vente de sujets reproducteurs pur sang et de génisses d'élevage	11	2,8
Achat de veaux pour l'engraissement	4	1,0
Prévision d'une variation absolue du cheptel de plus de 25 %	21	5,4
Élevage à forfait pour d'autres producteurs	3	0,8
Entreprises non-proprétaires des bâtiments	8	2,0
Travaux de construction en cours	2	0,5
Total	392	100,0

¹ Première raison retenue, selon l'ordre des critères d'admissibilité présenté ici. L'explication détaillée des critères est présentée à la page 2 du présent rapport.

La principale raison qui explique la non-admissibilité des entreprises à l'étude se rapporte à l'importance de la production de veaux d'embouche sur la ferme. En effet, 27,0 % des entreprises non admissibles prévoient que les revenus de la production de veaux d'embouche représenteraient moins de 80 % des revenus agricoles bruts totaux de la ferme en 2006 (cf. Tableau 3.6). Pour près d'une entreprise sur quatre (23,0 %), le producteur prévoyait que le nombre de bouvillons engraisés sur la ferme jusqu'au poids d'abattage dépasserait 5 % du nombre de vaches qu'il prévoyait déclarer au programme ASRA en janvier 2006. Le niveau de production des entreprises explique 14,3 % des cas de non-admissibilité : 51 entreprises prévoient assurer moins de 75 vaches en janvier 2006 (13,0 %) et pour cinq entreprises (1,3 %), la prévision excédait 250 vaches. Pour 13,8 % des entreprises, le producteur évaluait que le poids moyen de vente de ses veaux d'embouche excéderait 750 livres/veau.

Parmi les raisons de non-admissibilité les moins fréquentes, l'enquête téléphonique a révélé que 5,1 % des entreprises non admissibles avaient déjà quitté ou prévoyaient quitter la production de veaux d'embouche en 2006. Vingt-et-un répondants (5,4 %) envisageaient accroître ou diminuer de façon importante leur troupeau de vaches de boucherie en 2006 comparativement à 2005.

4. RECRUTEMENT D'ENTREPRISES DE VEAUX D'EMBOUCHE

La section précédente indique que l'enquête téléphonique a permis d'identifier 245 entreprises de veaux d'embouche répondant aux critères de sélection retenus aux fins de l'enquête sur les coûts de production : il s'agit de la population visée aux fins du présent mandat. L'échantillon à constituer devait regrouper 60 entreprises de veaux d'embouche spécialisées dans cette production. Presque toutes les entreprises admissibles ont été invitées à participer à l'étude dans le but d'atteindre cet objectif. Le taux de réponse est d'à peine 27 %, c'est-à-dire qu'environ un producteur admissible à l'étude sur quatre a donné son accord pour collaborer à l'étude.

La principale raison de refus était le manque d'intérêt et de temps à consacrer à la démarche (pas intéressé, pas le temps, pas assez payant), 84,1 % ayant ainsi motivé leur décision. Parmi les autres raisons évoquées, neuf entreprises auraient participé à la précédente enquête et ne voulaient pas s'engager de nouveau (5,5 %), six entreprises considéraient que leur mode de fonctionnement était complexe et qu'elles ne pourraient pas fournir justement les informations demandées et la bonne performance des résultats de l'entreprise a été la justification de deux producteurs pour ne pas participer à une telle étude (1,2 %).

L'échantillon de départ était ainsi composé de 60 entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche. Treize entreprises ont cessé leur collaboration en cours de mandat : neuf par manque d'intérêt et de temps à accorder à la démarche, trois à la suite de l'abandon de la production de veaux d'embouche et une entreprise pour des raisons personnelles. Au total, les données complètes de 47 entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche ont été rassemblées.

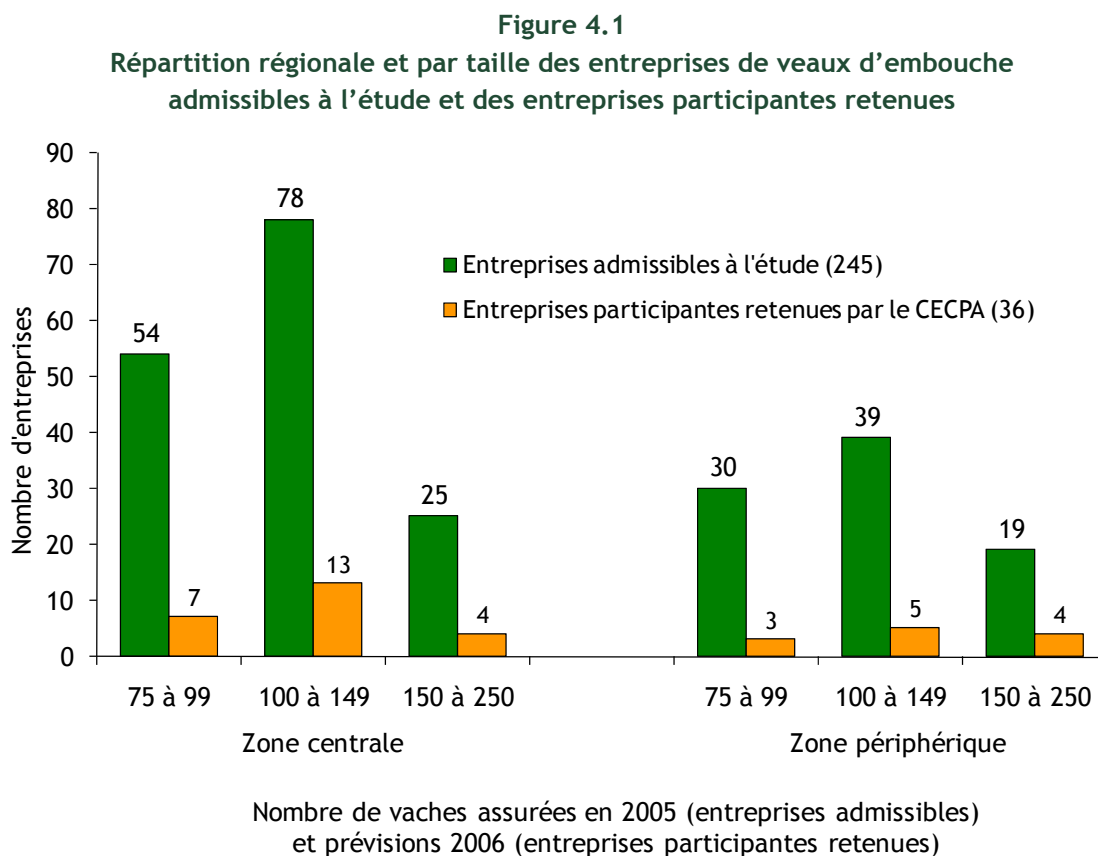
Toutefois, à la demande du CECPA, onze entreprises ont été retirées de l'échantillon utilisé pour déterminer les coûts reliés à la production de veaux d'embouche en 2006 :

- Quatre entreprises présentaient des caractéristiques les rendant non admissibles à l'enquête selon certains critères de base définis par le comité de travail sectoriel en début de mandat. Ainsi, pour une entreprise de grande taille en région périphérique, le poids moyen de vente des veaux (plus de 860 livres/veau) excédait largement la borne établie en début de mandat à 750 livres/veau. Le retrait de deux entreprises est expliqué par leur spécialisation, en termes de

revenus agricoles bruts, inférieure à 80 % dans la production de veaux d’embouche (une entreprise de 150 à 250 vaches en région périphérique et une entreprise de 100 à 149 vaches en région centrale). Finalement, une entreprise de la strate 100 à 149 vaches, région centrale, a diminué son cheptel reproducteur de façon marquée en cours d’année (décroissance de 40 %).

- Et pour sept autres entreprises, le CECPA a pris sa décision à la suite de l’analyse de critères techniques sur les entreprises : quatre entreprises présentaient un taux de mortalité des veaux particulièrement élevé (une entreprise de 100 à 149 vaches en région périphérique, une entreprise de 100 à 149 vaches en région centrale et deux entreprises de 150 à 250 vaches en région centrale); trois entreprises de 75 à 99 vaches en région centrale montraient un taux de vêlage très faible.

La Figure 4.1 illustre la répartition des entreprises de la population visée et celles constituant l’échantillon d’entreprises retenues par le CECPA selon les strates régionales et de taille définies.



Les Tableau 4.1 et Tableau 4.2 montrent la répartition régionale et par taille de cheptel des 36 entreprises participantes retenues aux fins des calculs de coûts.

Tableau 4.1
Répartition par région administrative des entreprises de veaux
d'emboche participantes retenues dans l'étude en 2006

Région administrative	Entreprises spécialisées participantes retenues				
	Entreprises		Vaches assurées ¹		Par entreprise ¹
	Nombre	%	Têtes	%	Têtes
Bas-St-Laurent	8	22,2	854	19,3	107
Estrie	4	11,1	395	8,9	99
Chaudière-Appalaches	7	19,4	847	19,2	121
Abitibi-Témiscamingue	3	8,3	435	9,8	145
Outaouais	6	16,7	768	17,4	128
Autres régions ² :					
zone centrale	5	13,9	575	13,0	115
zone périphérique	3	8,3	545	12,3	182
Total ou Moyenne	36	100,0	4419	100,0	123

¹ Au moment du recrutement, prévision du producteur pour janvier 2006.

² Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Laurentides, Montérégie, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-St-Jean. Au moins une entreprise participante par région.

Tableau 4.2
Répartition des entreprises de veaux d'emboche participantes retenues
dans l'étude en 2006, par zone régionale et par taille d'entreprises

Strate	Entreprises spécialisées participantes retenues						
	Entreprises			Vaches assurées ¹			Par entreprise ¹
	Nombre	%	%	Têtes	%	%	Têtes
Zone centrale							
75 à 99 vaches	7	29,2	19,4	587	22,0	13,3	84
100 à 149 vaches	13	54,2	36,1	1392	52,1	31,5	107
150 à 250 vaches	4	16,7	11,1	692	25,9	15,7	173
Sous-total	24	100,0	66,7	2671	100,0	60,4	111
Zone périphérique							
75 à 99 vaches	3	25,0	8,3	265	15,2	6,0	88
100 à 149 vaches	5	41,7	13,9	616	35,2	13,9	123
150 à 250 vaches	4	33,3	11,1	867	49,6	19,6	217
Sous-total	12	100,0	33,3	1748	100,0	39,6	146
Total ou moyenne	36		100,0	4419		100,0	123

¹ Au moment du recrutement, prévision du producteur pour janvier 2006.

5. ANALYSE DU RECRUTEMENT

Lors du recrutement d'entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, le personnel du Groupe AGÉCO complétait un questionnaire complémentaire avec le producteur interpellé, que ce dernier donne ou non son accord pour se joindre à l'enquête. Les informations de ce questionnaire permettent la comparaison du profil des entreprises qui acceptent de collaborer à l'étude sur les coûts de production avec celles qui préfèrent ne pas y participer. Dans le cas présent, 60 entreprises s'étaient initialement engagées pour l'année 2006 et 163 entreprises avaient décliné l'invitation à participer à l'enquête, dont 21 ont refusé de répondre au questionnaire de recrutement. L'analyse statistique portera sur le groupe des 163 entreprises ayant indiqué ne pas vouloir participer à l'enquête et sur le groupe des 36 participantes, retenues aux fins des calculs (tel que mentionné à la section précédente, en page 8, treize des 60 entreprises échantillonnées ont abandonné en cours d'année de collecte et sur avis du CECPA, onze entreprises n'ont pas été retenues dans les calculs finaux).

Le Tableau 5.1 apporte d'abord des précisions sur le type de propriété des fermes : le mode de propriété unique est une réalité pour 41,7 % des entreprises participantes; 52,8 % des entreprises ont formé une société et deux entreprises sont une compagnie (5,6 %). L'importance des structures en propriété unique et des compagnies tend à être plus important dans le groupe des entreprises admissibles ayant refusé de participer à l'enquête, avec respectivement 62,7 % et 8,5 %, et moins fréquent dans le cas des sociétés (28,9 %).

En moyenne, les entreprises participantes ont débuté leurs activités, sous leur forme juridique actuelle, en 1993. Les entreprises ne participant pas à l'enquête produisent, sous la forme juridique actuelle, depuis plus longtemps (1989). Les entreprises de veaux d'embouche recrutées sont exploitées en moyenne par 1,6 propriétaire comparativement à 1,4 dans le groupe des refus. Le propriétaire principal de l'entreprise participante (sur la base de la propriété de la ferme) est âgé en moyenne de 44,8 ans et déclare 12,2 années de scolarité. Il est ainsi plus jeune et plus scolarisé que l'exploitant principal sur les entreprises non participantes âgé en moyenne de 50,9 ans, avec une scolarité de 10,1 ans.

Tableau 5.1
Informations sociologiques et type de propriété des
entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude

Informations	Entreprises admissibles	
	Entreprises participantes retenues ¹	Entreprises non participantes ²
Nombre d'entreprises	36	142
Statut juridique des entreprises : *		
propriété unique	41,7 %	62,7 %
société	52,8 %	28,9 %
compagnie	5,6 %	8,5 %
année de début *	1993	1989
Nombre de propriétaires	1,6	1,4
Propriétaire principal :		
âge moyen *	44,8	50,9
années de scolarité *	12,2	10,1

¹ Entreprises retenues par le CECPA aux fins du présent rapport.

² Entreprises admissibles non participantes ayant accepté de répondre au questionnaire de recrutement.

* Différence significative au seuil de 5 %.

Le Tableau 5.2 révèle que 83,3 % des entreprises participantes possèdent un ordinateur, une différence marquée comparativement au groupe des non participants pour lequel cette proportion est de 61,3 %. L'ordinateur est principalement utilisé pour consulter des sites Internet agricoles (76,7 %), pour la correspondance par courriel (63,3 %) et pour la tenue de la comptabilité de l'entreprise (53,3 %). Une différence statistiquement significative entre le groupe des entreprises participantes et celui des non participantes est relevée pour l'utilisation de l'ordinateur pour la régie du troupeau : 46,7 % des entreprises participantes ont recours à l'informatique pour la régie du troupeau alors que c'est le cas pour une entreprise non participante sur quatre (25,3 %). Finalement, 13,3 % des entreprises participantes ont recours à l'informatique pour la régie des champs comparativement à 14,9 % pour le groupe des non participantes.

La superficie moyenne possédée estimée par les entreprises à l'étude est 112,2 hectares en culture et elles louaient en 2005 en moyenne 98,9 hectares d'autres entreprises. Les entreprises non participantes cultivaient en moyenne une superficie comparable à celles des entreprises à l'étude mais elles déclaraient posséder en moyenne 5,9 hectares de plus et estimaient louer 17,3 hectares de moins que les entreprises participantes. Elles auraient également assuré moins de vaches en début d'année 2006 (115,3 vaches) que les entreprises participantes (122,8 vaches). À noter que le nombre de vaches en début d'année d'enquête correspond à 116,2 en appliquant le calcul statistique de moyenne pondérée selon les paramètres de la population (ce point est présenté à la section 6.7 du présent rapport).

Tableau 5.2
Informations techniques sur les entreprises
de veaux d'embouche admissibles à l'étude

Informations	Entreprises admissibles			
	Entreprises participantes retenues ¹		Entreprises non participantes ²	
	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'entreprises	36		142	
Possession d'un ordinateur *	30	83,3	87	61,3
L'ordinateur est utilisé pour :				
l'Internet à des fins agricoles	23	76,7	55	63,2
le courriel	19	63,3	43	49,4
la comptabilité	16	53,3	46	52,9
la régie du troupeau *	14	46,7	22	25,3
la régie des champs	4	13,3	13	14,9
Superficie en culture et en pâturage :				
possédée (ha) ³	112,2		118,1	
louée d'autres entreprises (ha) ³	98,8		81,5	
Nombre vaches et taures prévues en 2006 ³	122,8		114,9	

¹ Entreprises retenues par le CECPA aux fins du présent rapport.

² Entreprises admissibles non participantes ayant accepté de répondre au questionnaire de recrutement.

³ Estimation du producteur au moment du recrutement (automne 2005). Moyenne simple.

* Différence significative au seuil de 5 %.

Enfin, le Tableau 5.3 renseigne sur les montants investis en infrastructures ou autres depuis 2000 par les producteurs de veaux d'embouche. Il s'agit d'une appréciation du producteur, sans recours aux états financiers de l'entreprise. Une entreprise participante sur deux aurait investi entre 50 000 \$ et 200 000 \$ entre 2000 et 2005 et pour 36,1 % des entreprises participantes, les investissements des dernières années totaliseraient entre 200 000 \$ et 500 000 \$. Pour le groupe de fermes ayant refusé de se joindre à l'étude, ces proportions sont différentes, soit respectivement 60,6 % et 17,6 %. Environ 5 % des entreprises participantes auraient investi moins de 50 000 \$ depuis 2000 (5,6 %) alors que ce niveau d'investissements était déclaré par 19,0 % des entreprises du groupe des non participantes. Enfin, 5,6 % des producteurs à l'étude ont estimé avoir consacré plus de 500 000 \$ en infrastructures ou autres actifs, cette proportion étant de 1,4 % dans le groupe des non participantes.

Tableau 5.3
Répartition des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude
selon les montants investis dans l'entreprise depuis 2000

Strates d'investissement	Entreprises admissibles			
	Entreprises participantes retenues ¹		Entreprises non participantes ²	
	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'entreprises	36		142	
Entreprises ayant investi depuis 2000 ³ :				
moins de 50 000 \$	2	5,6	27	19,0
entre 50 000 \$ et 200 000 \$	18	50,0	86	60,6
entre 200 000 \$ et 500 000 \$	13	36,1	25	17,6
plus de 500 000 \$	2	5,6	2	1,4
Ne répond pas	1	2,8	2	1,4

¹ Entreprises retenues par le CECPA aux fins du présent rapport.

² Entreprises admissibles non participantes ayant accepté de répondre au questionnaire de recrutement.

³ Appréciation du producteur, sans recours aux états financiers.

Selon les données d'enquête 2006, le profil des investissements des entreprises participantes retenues diffère toutefois de l'estimation des montants investis dans la période 2000-2005. Environ trois entreprises sur dix (30,6 %) ont investi entre 50 000 \$ et 200 000 \$, plus d'une entreprise sur deux (55,6 %) a fait des acquisitions ou des constructions pour un montant se chiffrant entre 200 000 \$ et 500 000 \$ pour la même période et 13,9 % des entreprises ont investi une somme dépassant les 500 000 \$ pour des infrastructures ou autres.

Le Tableau 5.4 montre une différence significative au sujet de l'importance des entreprises ayant quitté la production laitière pour s'adonner à la production bovine. En effet, 13,9 % des entreprises de veaux d'embouche ayant accepté de participer à l'étude sur les coûts de production étaient auparavant des entreprises laitières alors que cette proportion atteint 30,1 % dans le groupe d'entreprises non participantes. En moyenne, la vente du troupeau laitier et du quota laitier a été effectuée en moyenne au début des années 90 dans les deux groupes.

Tableau 5.4
Importance des entreprises de veaux d'embouche admissibles à l'étude
ayant été en production laitière avant d'orienter leur entreprise
dans la production de veaux d'embouche

Informations	Entreprises admissibles			
	Entreprises participantes retenues ¹		Entreprises non participantes ²	
	Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'entreprises	36		163	
Avez-vous déjà été producteur laitier : *				
Non	31	86,1	114	69,9
Oui	5	13,9	49	30,1
Dernière année en production laitière	1991		1990	

¹ Entreprises retenues par le CECPA aux fins du présent rapport.

² Entreprises admissibles non participantes ayant accepté de répondre au questionnaire téléphonique d'admissibilité.

* Différence significative au seuil de 5 %.

6. MÉTHODOLOGIE

Les enquêteurs du Groupe **AGÉCO** ont entrepris la collecte des données sur les entreprises de veaux d'embouche dès la période de recrutement terminée. De quatre à six visites à la ferme ont permis de collecter les informations nécessaires à l'étude, et convenues en comité de travail sectoriel.

Le bilan d'ouverture était établi lors de la visite suivant le recrutement de l'entreprise. La liste des comptes bancaires, des comptes à recevoir, des comptes fournisseurs et des emprunts était alors dressée, et les soldes en début d'exercice, déterminés. Pour les biens immobilisés de l'entreprise (machinerie, équipements, infrastructures et fonds de terre), c'est au cours d'une visite ultérieure qu'ils étaient listés et que leur valeur comptable était déterminée. Le formulaire de prise d'inventaire des animaux, des aliments et approvisionnements, remis aux producteurs lors du recrutement, était vérifié à la première visite, de même que le contenu des feuilles de temps. Le niveau de détail requis pour les revenus et les dépenses était expliqué au responsable de l'administration de la ferme, et la prise de copies de certaines pièces justificatives était faite, au besoin. L'enquêteur et les exploitants s'entendaient sur une méthode de fonctionnement lors des visites et entre les visites.

À chacune de ses visites subséquentes à la ferme, l'enquêteur du Groupe AGÉCO collectait les données comptables et les pièces justificatives permettant la conciliation bancaire, rassemblait et révisait les feuilles de temps des travailleurs, complétait les différents documents de collecte de données complémentaires et clarifiait les éléments en suspens avec le producteur. Les prix unitaires étaient vérifiés pour chaque transaction et la cohérence entre les différentes données collectées, effectuée.

La dernière visite de collecte visait à collecter les dernières informations permettant de fermer l'année sur une base d'exercice, de répartir certaines données générales entre les différents ateliers de production de la ferme, de balancer les mouvements d'inventaire d'animaux et de récoltes et de vérifier les critères techniques. La prise d'inventaire effectuée par le producteur au 31 décembre 2006 était révisée, de même que les feuilles de temps des travailleurs de la ferme.

Toutes les données sont passées par un processus de validation qui vise à détecter toute erreur ou anomalie qui pourrait exister. La quantité importante de données comptables et techniques collectées à la ferme exigeait une validation adéquate afin de préciser certaines informations, d'élucider d'apparentes incohérences et d'expliquer des situations particulières. La validation est une étape très importante afin de constituer une base de données fiables pour faciliter les interprétations des résultats lors de l'analyse, et le temps consacré à la préparation et à l'application de procédures systématiques de validation ne fut pas négligé.

6.1 DONNÉES COMPTABLES

La préparation d'outils de collecte spécifiques aux besoins et l'application de procédures de collecte uniformes représentent des caractéristiques primordiales pour assurer la validité des données. Le processus de validation des données d'une ferme et aussi des fermes entre elles offre l'assurance de résultats fiables et cohérents. Les enquêteurs ont suivi des sessions de formation et participé à des réunions de travail pour maîtriser les différents outils de travail développés pour les besoins spécifiques de la collecte de données sur les entreprises de veaux d'embouche. Ils ont reçu également une documentation écrite à laquelle se référer. Leur travail était supervisé par un chef d'équipe qui guidait et encadrait leur travail. Des rencontres de travail régulières encourageaient les échanges et permettaient de clarifier certaines situations, de partager certains cas plus complexes et ainsi, d'uniformiser les méthodes.

L'équipe du Groupe AGÉCO a préparé une charte des comptes possibles et un journal comptable permettant de rassembler toutes les données comptables nécessaires dans le cadre de la détermination des coûts reliés à l'élevage des veaux d'embouche. Une comptabilité de gestion avec quantités et départements de production a été retenue, offrant ainsi un suivi des quantités physiques et des transactions spécifiques à chaque production afin de pouvoir calculer les coûts de production. Le système comptable a été divisé en un département général et en trois départements de production : veaux d'embouche, cultures associées à la production et autres productions animales ou

végétales. L'enquêteur devait respecter les comptes de produits et de charges définis dans la charte de comptes dans un souci d'uniformisation et pour fins de comparaison des données entre les fermes.

Les coûts ont été déterminés selon les principes comptables généralement reconnus et appliqués de façon uniforme sur la base de comptabilité d'exercice. Les coûts réels correspondent aux dépenses nettes, c'est-à-dire aux dépenses totales moins les escomptes et les remises diverses. Une comptabilité d'exercice plutôt que de caisse a été retenue pour permettre d'obtenir la situation financière la plus juste de chacune des entreprises de veaux d'embouche pour la période de collecte visée et pour fournir des données comparables d'une ferme à l'autre pour cette même période. Les coûts présentés dans le présent rapport sont fondés sur les transactions comptables pour la période 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 de chaque ferme échantillonnée. L'inventaire du cheptel, des aliments et des approvisionnements a été pris en compte en début et en fin d'exercice. La valeur des approvisionnements en inventaire est basée sur le prix observé sur l'entreprise pendant l'année d'enquête. Les valeurs unitaires à attribuer aux animaux et aux récoltes en inventaire ont été présentées et acceptées par le comité de travail sectoriel.

Le logiciel de comptabilité utilisé a permis entre autres choses de saisir les données comptables, d'effectuer la conciliation bancaire, de valider les prix unitaires et de produire des états financiers. En plus des quantités achetées, vendues et en inventaire, disponibles au niveau des données comptables, il était nécessaire d'obtenir certaines informations qui permettent de concilier les variations dans l'inventaire des animaux, des récoltes et des superficies en culture. Plusieurs de ces informations représentent des données essentielles au calcul des coûts de production et ajoutent des informations fort utiles à la validation des données.

L'enquêteur devait s'assurer, avec l'aide des producteurs, que les mouvements d'animaux et d'aliments soient balancés. Le Groupe AGÉCO a développé un outil informatique facilitant les opérations de saisie des données complémentaires et de validation des données. Très visuelle, cette application était utilisée entre autres à la ferme afin que l'enquêteur et le producteur puissent suivre et comprendre les mouvements d'inventaire des animaux en cours d'année, de l'alimentation, des approvisionnements et de l'utilisation du fonds de terre. Elle permettait également d'obtenir une liste de messages de validation, spécifiques à chaque entreprise, pour ainsi vérifier attentivement et expliquer les situations rencontrées. Les rendements des récoltes y étaient également validés, de même que la présence de certains actifs et le recours au travail à forfait, le temps de travail par unité de production, etc., pour ne nommer que quelques exemples de son utilisation.

Au sujet de la rémunération des travailleurs, les salaires versés à la main-d'œuvre salariée, incluant les charges de l'employeur, ont été comptabilisés parmi les dépenses de l'entreprise. Au sujet du travail de l'exploitant et de sa famille, il est rémunéré dans le revenu stabilisé calculé par La Financière agricole du Québec. De ce fait, si l'entreprise de veaux d'embouche versait un salaire aux exploitants et à la famille en cours d'année de collecte, ces montants d'argent ont été considérés comme des retraits des propriétaires et ne se retrouvent pas parmi les dépenses d'exploitation.

6.2 ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Lors de sa visite de l'entreprise de veaux d'embouche, l'enquêteur complétait, avec l'aide de l'exploitant qui l'accompagnait, un document intitulé « Prise en charge de l'entreprise ». Il y notait les informations caractérisant bâtiments, machinerie, équipements et fonds de terre, notant les améliorations s'il y a lieu. Les années d'acquisition et de fabrication/construction étaient également relevées, de même que le prix d'achat du bien, s'il avait été acquis après l'achat global de l'entreprise.

Le prix global lors de la transaction de la ferme en un tout, incluant le don s'il y avait lieu, a été réparti entre tous les biens présents sur l'entreprise lors de l'achat ou du transfert de la ferme par une méthode de répartition selon un estimé de la valeur marchande des biens de l'entreprise lors de la transaction globale. L'exploitant était invité à donner son opinion sur la valeur actuelle et la valeur de remplacement de chacun des actifs de son entreprise, permettant ainsi un point de comparaison entre l'estimation de l'évaluation et la perception du producteur. L'enquêteur basait son évaluation de la valeur marchande des actifs en portant un jugement sur la dépréciation du bien en fonction de la durée de vie économique.

6.3 CALCUL DE L'AMORTISSEMENT

Le prix payé pour un actif n'est pas considéré en totalité dans les dépenses au moment de l'année d'achat. Comme l'actif est un bien qui sera utilisé un certain nombre d'années, son prix d'achat, moins une valeur résiduelle, est réparti sur le nombre d'années d'utilisation du bien acheté neuf ou usagé. Les durées de vie utile utilisées, de même que la valeur résiduelle par actif, ont été fournies par le CECPA. Les durées de vie utile sont utilisées dans la détermination des montants d'amortissement annuel, et le montant total d'amortissement par classe d'actifs (bâtiments, équipements) est utilisé pour répartir certaines dépenses entre les différents départements de production de l'entreprise.

Le Cahier méthodologique pour la réalisation d'études de coûts de production, préparé par le CECPA aux fins du programme ASRA, précise que le montant d'amortissement pour l'année de collecte est calculé selon la méthode linéaire (et non la méthode dégressive) et que le calcul de l'amortissement annuel doit tenir compte des biens achetés neufs ou usagés et de leur âge chronologique en fin d'année d'enquête. Le Tableau 6.1 présente les différents scénarios de l'application de cette directive du CECPA sur le calcul de l'amortissement annuel.

Par ailleurs, un amortissement annuel complet a été considéré pour les biens achetés dans le premier semestre de l'année de collecte de même que pour les biens vendus dans le second semestre de l'année; pour les biens achetés dans le second semestre et pour ceux vendus dans le premier semestre, un amortissement annuel d'une demi-année a été calculé.

Tableau 6.1
Calcul de l'amortissement annuel d'un actif selon le scénario rencontré

Actif acheté NEUF	Conditions	N°	Amortissement annuel
AA = AF	$(AE - AA + 1) \leq DVU$	1	$(\text{coût d'acquisition net} - \text{valeur de récupération}) / DVU$
	$(AE - AA + 1) > DVU \text{ et } \leq 1,5 DVU$	2	$(\text{coût non amorti}^1 - \text{valeur de récupération}^2) / \frac{1}{2} DVU$
	$(AE - AA + 1) > 1,5 DVU$	3	Aucun
Actif acheté USAGEÉ	Conditions		Amortissement annuel
$(AA - AF) \leq \frac{1}{2} DVU$	$(AE - AA + 1) \leq (DVU - \text{âge à l'achat})$	4	$(\text{coût d'acquisition net} - \text{valeur de récupération}) / (DVU - \text{âge à l'achat})$
	$(AE - AA + 1) > (DVU - \text{âge à l'achat})$ et $[(AE - AF + 1) > DVU \text{ et } \leq 1,5 DVU]$	5	$(\text{coût non amorti}^1 - \text{valeur de récupération}^2) / \frac{1}{2} DVU$
	$(AE - AA + 1) > (DVU - \text{âge à l'achat})$ et $(AE - AF + 1) > 1,5 DVU$	6	Aucun
$(AA - AF) > \frac{1}{2} DVU \text{ et } \leq 1 DVU$	$(AE - AA + 1) \leq \frac{1}{2} DVU$	7	$(\text{coût d'acquisition net} - \text{valeur de récupération}) / \frac{1}{2} DVU$
	$(AE - AA + 1) > \frac{1}{2} DVU \text{ ET } \leq 1 DVU$	8	$(\text{coût non amorti}^1 - \text{valeur de récupération}^2) / \frac{1}{2} DVU$
	$(AE - AA + 1) > DVU$	9	Aucun
$(AA - AF) > DVU$	$(AE - AA + 1) \leq \frac{1}{2} DVU$	10	$(\text{coût d'acquisition net} - \text{valeur de récupération}^2) / \frac{1}{2} DVU$
	$(AE - AA + 1) > \frac{1}{2} DVU$	11	Aucun

¹ Coût d'acquisition net x % valeur de récupération (cf. CECPA, Annexe 4 - Durées de vie utile et valeurs de récupération).

² Coût d'acquisition net x 5 %.

Légende

AA : année d'achat de l'actif.

AF : année de fabrication/construction de l'actif.

AE : année de l'enquête.

DVU : durée de vie utile (cf. CECPA, Annexe 4 - Durées de vie utile et valeurs de récupération).

Âge à l'achat : année d'achat - année de fabrication/construction.

6.4 HEURES IMMOBILISÉES

Dans le Guide méthodologique pour la réalisation d'études de coûts de production, à l'item « Évaluation au coût d'origine », on peut lire que « le travail de l'exploitant et de sa famille consacré à la construction d'immobilisations [doit être] capitalisé en majorant le coût des immobilisations concernées ». Il est également précisé que « le coût de la main-d'œuvre de l'exploitant affectée à la construction ou à l'amélioration d'un actif est ajouté au coût des matériaux en fonction d'un ratio coût de la main-d'œuvre/coûts totaux de construction ».

En mars 2004, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) a révisé les coûts de construction des étables à veaux et a publié le feuillet AGDEX 722/420a. Au sujet du coût de la main-d'œuvre lors de la construction d'un bâtiment, le feuillet précise que les frais de main-d'œuvre représentent de 30 à 35 % des coûts totaux du bâtiment, et que si le producteur agricole est impliqué dans la construction, on peut réduire les coûts totaux de construction fournis par le feuillet de 5 à 10 %. En tenant compte des informations du CRAAQ, les coûts de main-d'œuvre comptent en moyenne pour 25 % des coûts totaux de construction lorsque le producteur consacre du temps à la construction de bâtiments sur son entreprise.

Lors de la visite d'évaluation des entreprises de veaux d'embouche, le représentant du Groupe AGÉCO a relevé les coûts déboursés par les producteurs lors de la construction de bâtiments. Comme il est difficile pour un producteur de préciser le nombre d'heures qu'il a consacré à la construction de bâtiments dans les années antérieures (parfois il y a plusieurs années), et comme le taux horaire à utiliser pour rémunérer le travail du producteur est au cœur de discussions en cours, le montant déboursé par l'entreprise pour la construction du bâtiment a été majoré de 25 % par le représentant du Groupe AGÉCO lorsque le producteur indiquait avoir participé à sa construction.

Bien que pour les constructions pendant l'étude en cours sur les coûts en production de veaux d'embouche suivies, le temps de travail consacré à la construction ait été une information collectée par les feuilles de temps complétées par l'exploitant et sa famille, ce travail a été capitalisé en majorant le montant déboursé par l'entreprise pour la construction ou le défrichement de 25 % dans un souci de cohérence avec la méthode ci-haut présentée.

6.5 LE TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail des personnes œuvrant sur l'entreprise de veaux d'embouche était enregistré sur une base régulière à l'aide d'un formulaire adopté par le comité sectoriel. Trois catégories de travailleurs ont été définies : la main-d'œuvre exploitante, familiale et salariée. Chaque travailleur devait diviser sa journée de travail entre cinq grands groupes de tâches : le travail dans les bâtiments d'élevage, le travail d'entretien (équipements et machinerie, bâtiments, fonds de terre, cour), le travail d'administration et de gestion, le travail aux champs et les autres activités (travail extérieur, construction, etc.).

Les enquêteurs demandaient à la personne ressource de l'entreprise de s'assurer que tous les travailleurs complètent régulièrement leur calendrier ou encore de le remplir pour eux. Les feuilles de temps étaient généralement retournées à l'enquêteur par la poste régulièrement, avec les écritures comptables. À chacune de ses visites, l'enquêteur s'assurait d'avoir en main les feuilles de temps mensuelles, à jour, pour chaque travailleur. Il prenait le temps de vérifier l'information inscrite (exemples : nombre d'heures travaillées par jour, nombre d'heures par tâche, cohérence entre les tâches des différents travailleurs, etc.) et posait les questions nécessaires pour éclaircir ou comprendre la situation. En fin d'année, les heures par unité de production étaient calculées par ferme (exemples : heures/veau, heures/ha). Les résultats surprenants entraînaient des vérifications additionnelles pour valider l'information.

6.6 LA RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS COMMUNS À PLUS D'UN ATELIER SUR LA FERME

Bien que la plupart des données collectées sur les entreprises échantillonnées soient spécifiques à la production de veaux d'embouche et aux cultures associées à cette production, certaines doivent être réparties entre les activités de la ferme et l'utilisation personnelle (tracteurs, souffleur à neige, frais de communication, camionnette et dépenses associées) ou exclues des calculs (ex. : maison de l'exploitant, boisé).

Le but des répartitions est d'isoler la partie qui doit être attribuée à la production de veaux d'embouche et aux cultures lui étant associées, et ainsi pouvoir exclure la partie attribuable à d'autres activités ou à l'utilisation à des fins personnelles. De cette façon, seuls les éléments ou les fractions d'éléments qui concernent directement ou indirectement la production de veaux d'embouche se retrouveront dans le coût de production.

Les ratios de répartition utilisent les données propres à chaque entreprise. Il ne s'agissait donc pas d'attribuer un pourcentage fixe de répartition d'une donnée pour toutes les entreprises mais de calculer chaque ratio de répartition à l'aide des informations spécifiques de chaque ferme¹. Cette façon de procéder reflète davantage la réalité de chaque ferme et apporte plus de précision aux résultats finaux. Des critères de répartition qui semblaient les plus appropriés pour répartir les dépenses, les revenus et les immobilisations communs entre les différents ateliers de production des entreprises ont été présentés, discutés et approuvés par le comité de travail sectoriel.

¹ À la demande du comité sectoriel, un pourcentage fixe pour déterminer l'utilisation à des fins personnelle a été utilisé pour les éléments suivants : souffleur à neige (10 %), tracteur à pelouse (50 %) et frais téléphoniques (33 %).

RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS RELIÉS À L'ENTREPOSAGE ET À LA DISPOSITION DES FUMIERS

La production animale entraîne certes des déjections animales gérées sous forme solide (fumier) ou liquide (lisier, purin). Les déjections animales ont une valeur agronomique indéniable, variable toutefois selon la provenance animale et l'alimentation des animaux, et sont utilisées à titre d'engrais organiques pour la fertilisation des sols cultivés. L'épandage de matières fertilisantes n'est permis que pour fertiliser un sol en culture. Le producteur de veaux d'embouche doit donc cultiver ou faire cultiver les terres qu'il possède et qui sont utilisées pour les épandages de lisier, ou convenir d'entente d'épandage avec d'autres entreprises agricoles.

Trois situations distinctes sont généralement rencontrées sur les entreprises de production animale. Dans tous ces cas, les coûts encourus concernant les structures d'entreposage sont directement attribuables à la production animale. À noter que sur les entreprises de veaux d'embouche étudiées, seule la situation B (ci-après) a été rencontrée.

A. Fumier « donné à la fosse »

Cette situation n'entraîne pas de déboursés par l'entreprise pour l'épandage du fumier produit par son cheptel. Les coûts encourus par l'entreprise se rapportent essentiellement à la structure d'entreposage du fumier et sont entièrement attribuables à la production de veaux d'embouche.

B. Fumier épandu sur des terres que l'entreprise cultive

Ces terres peuvent être possédées par l'entreprise ou encore louées d'autres entreprises. Les coûts de possession et de location de terres et les coûts liés à l'épandage par le producteur avec ses équipements (tracteur, rampe, carburant, heures de travail, etc.), avec des équipements loués ou à forfait sont attribuables aux cultures (ils entrent dans les coûts liés aux cultures concernées). Les revenus de vente des récoltes et les compensations des programmes d'aide se rapportant aux cultures (ex. : ASRA, assurance récolte) sont également pris en compte dans les coûts liés aux cultures concernées.

C. Fumier épandu sur des terres que l'entreprise ne cultive pas

Il a été évalué que la situation d'une entreprise de production animale possédant des terres qu'elle ne cultive pas (terres en location à une autre entreprise, avec ou sans transaction monétaire) est une situation semblable à celle d'une entreprise ne possédant pas de terres cultivées, à l'exception que dans ce cas-ci, l'entreprise doit assumer selon les cas des coûts de possession de terres, des coûts de possession et de location d'équipements d'épandage, des coûts d'épandage à forfait et consacrer du temps aux épandages de lisier. Ces éléments, de même que le revenu de location de terre, seront ainsi complètement attribuables à la production de veaux d'embouche et se retrouvent alors dans l'état des résultats liés à cette production.

6.7 CALCUL DE MOYENNES PONDÉRÉES

Les résultats présentés sont des résultats moyens pondérés selon les paramètres de la population visée. Il ne s'agit donc pas de moyennes simples des résultats des entreprises sollicitées. Dans le cas d'une moyenne simple, chaque entreprise a un poids de 1 dans le calcul alors qu'avec une moyenne pondérée, la moyenne simple d'un paramètre pour chaque strate d'entreprises est d'abord calculée puis contribue au résultat final selon l'importance de cette strate dans la population.

L'échantillon de départ visait à respecter la répartition des entreprises de la population. Toutefois, avec les entreprises ayant refusé de participer, les départs en cours d'enquête et les entreprises participantes ne répondant plus aux critères d'admissibilité à l'étude², la répartition de l'échantillon diffère quelque peu de celle de la population visée d'entreprises spécialisées (cf. Tableau 6.2). L'utilisation du calcul de moyenne pondérée vient corriger cette situation. À noter que le nombre d'entreprises par région de l'échantillon final retenu étant insuffisant dans les tailles de cheptel 75 à 99 vaches et 150 à 250 vaches, elles ont donc été regroupées.

Tableau 6.2
Répartition de la population d'entreprises visées et échantillonnées aux fins du calcul de moyennes pondérées

Région	Taille d'entreprises (nombre de vaches)	Strate	Population d'entreprises visées		Entreprises retenues	
			Nombre	%	Nombre	%
Centre et périphérie	75 à 99	1	84	34,3	10	27,8
Centre	100 à 149	2	78	31,8	13	36,1
Périphérie	100 à 149	3	39	15,9	5	13,9
Centre et périphérie	150 à 250	4	44	18,0	8	22,2
			245	100,0	36	100,0

Exemple : moyenne simple d'un paramètre pour les entreprises de la strate 1 x 34,3 %
 + moyenne simple de la strate 2 x 31,8 %
 + moyenne simple de la strate 3 x 15,9 %
 + moyenne simple de la strate 4 x 18,0 %

² Ce point est présenté en page 8 du présent rapport.

7. LES RÉSULTATS

7.1 INFORMATIONS SUR LES CULTURES

Les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche et répondant aux critères d'admissibilité à l'enquête possèdent en moyenne 99,1 hectares en culture (cf. Tableau 7.1). Elles louent en moyenne 2,1 hectares à d'autres entreprises et ont besoin de 83,5 hectares supplémentaires qu'elles louent d'autres entreprises. En incluant les 51,3 hectares en pâturage, elles ont cultivé en moyenne 180,3 hectares, dont 0,9 hectare ensemencé mais non récolté, et décidé de ne pas cultiver 0,2 hectare pendant l'année sous enquête.

Tableau 7.1
Superficie utilisée par les entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

Superficie utilisée	Superficie	
	ha/entreprise	% ¹
Récoltée ²	128,2	71,1
En pâturage ³	51,3	28,4
Ensemencée non récoltée ⁴	0,9	0,5
Cultivée	180,3	100,0
Louée :		
– d'autres entreprises ⁵	83,5	46,3
– à d'autres entreprises ⁵	2,1	s. o.
Non cultivée cette année	0,2	s. o.
Possédée	99,1	55,0

¹ Importance comparativement à la superficie totale cultivée.

² Excluant les achats de culture récoltée debout.

³ Inclut 0,7 ha en céréales pacagées.

⁴ Culture d'orge, d'avoine, de céréales mélangées ou de maïs-grain.

⁵ Avec ou sans transaction monétaire.

Le Tableau 7.2 présente les mouvements d'inventaire (observés et standardisés) de foin sec, d'ensilage d'herbe, d'ensilage de maïs et de paille. Les superficies cultivées et les rendements des récoltes y sont présentés de même que les quantités de récolte consommée par vache. Le même type d'information est présenté au Tableau 7.3 pour les différentes céréales et le maïs-grain.

Tableau 7.2
Informations sur les récoltes de fourrages et de paille sur les
entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

Mouvements	Foin sec	Ensilage de foin	Ensilage de maïs	Paille
	tonnes m.s./entreprise			
Inventaire de début	130,9	181,6	23,1	30,9
Achat (culture récoltée) :				
données collectées	13,6	8,6	0,0	3,7
ajustement d'inventaire	10,5	4,8	4,5	2,5
Achat (culture debout)	25,4	33,3	0,0	15,5
Récolte	194,7	275,7	37,2	21,2
Transfert (foin utilisé en paille)	5,7	s. o.	s. o.	5,7
Servi à l'atelier ² :				
veaux d'embouche ³	208,6	276,1	30,7	39,5
autres productions	0,8	0,1	0,0	0,1
Détruit	0,0	0,3	0,0	0,0
Vente ⁴ :				
données collectées	11,4	7,8	0,0	1,4
ajustement d'inventaire	17,6	38,1	11,0	7,7
Inventaire de fin :				
données collectées	138,0	214,9	29,6	36,1
données standardisées	130,9	181,6	23,1	30,9
Superficie cultivée (ha/entreprise)	51,2	60,9	3,4	12,5
Superficie cultivée (ha/vache)	0,44	0,52	0,03	0,11
Rendement (t/ha)	3,8	4,5	11,0	1,7
Quantité servie (kg/vache)	1784	2361	262	30

¹ Foin utilisé comme paille.

² Incluant les pertes.

³ 35,9 t de paille utilisée comme litière et 3,5 t servie comme aliment.

⁴ Aucune vente de récolte débout.

Tableau 7.3
Informations sur les récoltes de céréales et de maïs-grain sur les
entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

Mouvements	Avoine	Céréales mélangées	Orge	Blé	Maïs-grain sec
tonnes/entreprise					
Inventaire de début	11,1	3,0	2,4	0,2	0,5
Achat ¹ :					
données collectées	0,2	0,0	4,4	0,0	2,7
ajustement d'inventaire	0,3	0,5	0,1	0,0	-0,3
Récolte	21,8	5,5	3,2	1,0	0,0
Servi à l'atelier :					
veaux d'embouche	4,3	4,7	4,9	0,7	2,5
autres productions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Vente ¹ :					
données collectées	16,4	0,0	2,7	0,0	0,0
ajustement d'inventaire	1,7	1,1	0,1	0,2	0,0
Semé	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Inventaire de fin :					
données collectées	12,4	3,6	2,4	0,5	0,7
données standardisées	11,1	3,0	2,4	0,2	0,5
Superficie cultivée (ha/entreprise)	9,5	1,9	1,0	0,3	0,0
Rendement (t/ha)	2,3	2,9	3,2	3,0	s. o.
Quantité servie (kg/vache)	37	40	42	6	21

¹ Aucun achat ni vente de récolte débout.

7.2 INFORMATIONS SUR L'ENTREPOSAGE ET LA DISPOSITION DU FUMIER

Le Tableau 7.4 montre que le fumier de près de la moitié du cheptel répertorié (48,8 %) est entreposé dans une structure d'entreposage (31,0 %) ou au champ (17,8 %). L'élevage sur litière du cheptel bovin est une réalité pour trois entreprises sur 10 (31,7 %) et pour 16,4 % du cheptel recensé, les entreprises ne disposent pas de structure d'entreposage des déjections produites par leurs animaux.

Tableau 7.4
Modes d'entreposage du fumier produit sur les entreprises
spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

Entreposage du fumier	Têtes ¹	%
Structure d'entreposage	57,4	31,0
Au champ	32,9	17,8
Litière accumulée	58,6	31,7
Tas au sol	30,3	16,4
Autre ²	5,8	3,2
Total	185,1	100,0

¹ Nombre de bêtes en inventaire de début dans la production de veaux d'embouche.

² Entreprise sans bâtiment; animaux au champ en permanence.

Les entreprises de veaux d'embouche possèdent généralement les équipements nécessaires pour effectuer elles-mêmes les épandages de fumier et tout le fumier est épandu sur des terres cultivées par les entreprises enquêtées (terres possédées ou louées d'autres entreprises). En effet, les $\frac{3}{4}$ des entreprises ont épandu elles-mêmes tout le fumier produit sur leur entreprise sur des terres qu'elles cultivent et une entreprise a tout fait épandre à forfait. Sept entreprises ont disposé en partie du fumier elles-mêmes (19,4 %) : six d'entre elles ont fait effectué le reste de l'épandage à forfait et pour une entreprise, une partie du fumier n'a pas été épandu pendant l'année en cours. Finalement, une entreprise a choisi de ne pas épandre la totalité de leur fumier cette année.

Trois entreprises (8,3 %) affirment avoir établi de nouveaux lieux d'élevage de plus de 3200 kg de P₂O₅ par année sur la base des amas aux champs entre le 15 juin 2002 et le 7 juillet 2005.

Au sujet des analyses de sol, 24 des 36 entreprises (66,7 %) ont fait faire des analyses de sol en 2006; quatre en 2005 et trois en 2004. Les analyses de sol datent de 2002 pour une entreprise et de 2001 pour deux entreprises. Deux entreprises n'ont pas été en mesure de fournir cette information.

Pour 33 des 36 entreprises enquêtées (91,7 %), le cheptel actuel fournirait moins de phosphore que les besoins des cultures de l'entreprise; le cheptel fournirait plus de phosphore que les besoins des cultures d'une entreprise et deux producteurs déclarent que leur entreprise est en équilibre.

7.3 DISPOSITION DES ANIMAUX MORTS

Le Tableau 7.5 détaille les modes de disposition des animaux morts qu'utilisent les producteurs de veaux d'embouche à l'étude. Enterrer les carcasses d'animaux morts est de loin la méthode la plus courante, les entreprises de veaux d'embouche disposant de 68,0 % de leurs animaux morts de cette façon. Les entreprises ont recours aux services de récupération pour en moyenne 27,0 % de leurs animaux morts et en moyenne, moins d'une carcasse est compostée (2,8 %).

Tableau 7.5
Modes de disposition des animaux morts
sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006

Mode de disposition	Nombre d'animaux morts ¹	%
Animaux enterrés	11,2	68,0
Animaux récupérés (équarissage)	4,5	27,0
Animaux compostés	0,5	2,8
Autres	0,4	2,3
Total	16,5	100,0

¹ Nombre de bêtes mortes. Ne prend pas en compte les animaux condamnés.

7.4 ACCÈS AU COURS D'EAU

Près du quart du cheptel bovin répertorié sur les entreprises de veaux d'embouche enquêtées a accès au cours d'eau (42 des 185 têtes; 23 %). Pour s'assurer de limiter l'accès de leurs animaux au cours d'eau, les 13 producteurs concernés évaluent qu'en moyenne 4,7 abreuvoirs et 1,2 pompe devrait être installés. Douze d'entre eux affirment qu'ils devraient alors entreprendre des travaux de creusage et 2,7 km de clôture seraient nécessaires selon eux.

7.5 LITIÈRE

Le type de bâtiment d'élevage retrouvé sur les entreprises de veaux d'embouche ainsi que des informations sur le type et la provenance de la litière utilisée sont présentés aux tableaux suivants.

Tableau 7.6
Type de bâtiments d'élevage sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006

Type de bâtiment d'élevage	Têtes ¹	%
Bâtiment sans accès à l'extérieur	47,5	25,7
Bâtiment avec accès à l'extérieur	70,1	37,9
Enclos d'hivernage avec aire d'alimentation :		
Sur le sol (avec litière ou copeaux)	32,3	17,4
Bétonnée	8,5	4,6
Surface durcie (concassé)	7,6	4,1
À l'extérieur (sans enclos d'hivernage)	19,0	10,3
Total	185,1	100,0

¹ Nombre de bêtes en inventaire de début dans la production de veaux d'embouche.

Tableau 7.7
Type de litière utilisée selon le mode de gestion d'élevage
sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006

Type de litière	Bâtiment SANS accès à l'extérieur		Bâtiment AVEC accès à l'extérieur		Enclos d'hivernage	
	Têtes ¹	%	Têtes ¹	%	Têtes ¹	%
Bran de scie, copeaux	12	26,3	24	34,0	3	6,0
Paille	32	67,1	45	64,4	32	66,7
Vieux foin	1	1,4	1	1,6	10	21,4
Aucune litière	2	5,2	0	0,0	3	5,9
Total	47,5	100,0	70,1	100,0	48,4	100,0

¹ Nombre de bêtes en inventaire de début dans la production de veaux d'embouche.

Tableau 7.8
Approvisionnements en litière sur les entreprises de veaux d'embouche, 2006

Approvisionnement en litière	Bran de scie, copeaux	Paille	Vieux foin
	% par type de litière		
Achat	86,9	38,3	0,0
Don	13,1	0,8	0,0
Récolte	s. o.	60,9	100,0
Total	100,0	100,0	100,0

7.6 NOTION D'EXPLOITANT PRINCIPAL ET TEMPS DE TRAVAIL

7.6.1 LA NOTION D'EXPLOITANT PRINCIPAL

La notion d'exploitant principal est utilisée dans les programmes d'assurance stabilisation. Il ne peut y avoir plus d'un exploitant principal par famille. « La personne qui est propriétaire unique ou qui détient une participation à l'entreprise [...] et qui effectue le plus d'heures de travail dans la production de veaux d'embouche est reconnue exploitant »³. La main-d'œuvre familiale regroupe le travail des membres de la famille des propriétaires, autres que l'exploitant principal. Finalement, la main-d'œuvre salariée regroupe tout travailleur sans lien de parenté avec les exploitants et leur famille. Les salariés peuvent être rémunérés avec ou sans émission de relevé d'emploi.

Les 36 entreprises de veaux d'embouche retenues dans l'étude comptent 40 familles, donc 1,1 exploitant principal par entreprise. Dix-neuf d'entre eux consacrent au moins 90 % de leur temps à des tâches reliées à la production étudiée (veaux d'embouche et ses cultures associées) et sont appelés à être retenus dans la détermination du nombre d'heures « étalon ». Le nombre d'heures travaillées dans la production de veaux d'embouche des 18 exploitants principaux retenus⁴ dans la détermination du nombre d'heures « étalon » est de 2682 heures par année. Selon les lignes directrices du CECPA pour les études de coûts aux fins du programme ASRA, ces 2682 heures constituent la référence pour déterminer le taux d'occupation de chaque exploitant principal. Chaque exploitant se voit attribuer un ratio correspondant à la proportion de son temps de travail en production de veaux d'embouche et cultures associées comparativement au nombre d'heures « étalon », pour un maximum de 1. Sur cette base de calcul, l'entreprise spécialisée dans la production de veaux d'embouche compte en moyenne 1,0 exploitant principal.

7.6.2 TEMPS DE TRAVAIL REQUIS POUR LA PRODUCTION DE VEAUX D'EMBOUCHE

L'élevage de veaux d'embouche sur les entreprises spécialisées dans cette production exige en moyenne 4287 heures de travail dont 65,2 % sont effectuées par les exploitants principaux, 29,9 % par les autres membres de la famille et 4,9 % par de la main-d'œuvre salariée additionnelle (Tableau 7.9).

Sur une base annuelle, les 40 exploitants principaux consacrent 2796 heures à des tâches reliées à la production de veaux d'embouche, 295 heures à d'autres activités agricoles sur la ferme et 257 heures à du travail extérieur, pour un total de 3347 heures annuellement.

En moyenne, le taux horaire de la main-d'œuvre salariée se chiffre à 10,86 \$/h.

³ Référence : Cahier méthodologique sur la réalisation d'enquêtes de coûts de production, CECPA.

⁴ Sur avis du CECPA, un des 19 exploitants principaux n'est pas réputé être à temps plein et n'est pas retenu dans le calcul du nombre d'heures « étalon ».

Tableau 7.9
Temps de travail effectué par les travailleurs des entreprises
spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Exploitants principaux ¹	Famille	Salarié	Total
	h/entreprise			h/entreprise
Travail direct				
Atelier veaux d'embouche	1468	528	50	2046
Atelier cultures associées	606	356	103	1065
Sous-total	2074	884	153	3111
Travail indirect				
Entretien	485	205	55	746
Administration et gestion	237	192	2	430
Sous-total	722	397	57	1176
Travail total relié à la production de veaux d'embouche	2796	1281	211	4287
Heures/vache	23,9	11,0	1,8	36,7
Autres activités agricoles	295	127	30	452
Travail extérieur	257	127	0	384
Grand total	3347	1536	241	5124

¹ Détermination du nombre d'exploitants principaux selon la notion du Salaire de l'Ouvrier Spécialisé utilisé dans les calculs aux fins du programme ASRA. Un ou une propriétaire de l'entreprise pour chaque famille de l'entreprise de veaux d'embouche. Les exploitants principaux considérés à temps plein font en moyenne 2682 h de travail dans des tâches reliées à la production de veaux d'embouche.

7.7 RÉSULTATS TECHNIQUES EN PRODUCTION DE VEAUX D'EMBOUCHE

Le comité sectoriel a convenu de retenir, comme nombre de vaches à utiliser dans les différents calculs, le nombre de vaches et taures saillies présentes à l'inventaire de début (1^{er} janvier 2006) auquel sont ajoutés, pour la période janvier-juin, les achats de vaches et de taures gestantes, et sont enlevées, pour cette même période, les ventes de vaches productives et de taures gestantes productives.

Tableau 7.10
Informations techniques sur les entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Têtes/entreprise
Nombre de vaches ¹ :	
Inventaire de début	116,2
Achats du 1 ^{er} semestre	1,2
Ventes du 1 ^{er} semestre	0,5
Total	116,9
Taux de remplacement (%) ²	10,2 *
Taux de réforme (%) ³	8,0 *
Nombre de veaux nés/vache	0,97 *
Nombre de veaux réchappés ⁴ /vache	0,88 *
Nombre de veaux vendus ⁵ /vache	0,80 *

¹ Inventaire de début auquel sont ajoutés, pour la période janvier-juin, les achats de vaches et de taures gestantes et sont enlevées les ventes de vaches productives et taures gestantes productives pour la même période.

² Importance des vaches mortes, réformées et utilisées.

³ Importance des vaches réformées.

⁴ Naissances plus achats moins mortalités.

⁵ Veaux disponibles pour la vente : ventes + utilisés + inventaire de fin - inventaire de début.

* La moyenne de la donnée collectée a été normalisée selon les paramètres discutés et convenus par le comité sectoriel Veaux d'embouche.

Tableau 7.11
Informations sur les mouvements dans le nombre de veaux sur les entreprises
spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

Mouvements	Vaches ¹	Taureaux	Veaux
	Têtes/entreprise		
Inventaire de début	116,2	3,1	65,8
Naissances	s. o.	s. o.	113,3 *
Achats : données collectées	8,5	1,1	1,2
ajustement d'inventaire	-3,1	-0,3	s. o.
Ventes : données collectées	0,8	0,3	77,2
ajustement d'inventaire	0,8 *	0,0	7,0 *
Ventes de réforme	8,4 *	0,5	s. o.
Ajustement des ventes de réforme	1,0 *	s. o.	s. o.
Ventes directes (pour consommation)	0,4	0,0	0,4
Utilisation	0,6	0,1	1,4
Mortalité	2,6 *	0,1	11,1 *
Transferts ²	9,2	0,3	9,5
Inventaire de fin :			
données collectées	121,1	3,4	73,7
données standardisées	116,2	3,1	s. o.
Taux de mortalité (%) ³	2,2	2,9	9,8

¹ Vaches et taures gestantes.

² Transferts de la catégorie Veaux vers Vaches et Taureaux.

³ Importance de la mortalité par rapport au nombre de vaches retenues comme unité de production, à l'inventaire de début des taureaux ou aux naissances, selon les cas.

* La moyenne de la donnée collectée ou de l'ajustement d'inventaire a été normalisée selon les paramètres discutés et convenus par le comité sectoriel Veaux d'embouche.

Tableau 7.12
Prix et poids unitaires des transactions d'achat et de vente des animaux reproducteurs
sur les entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

Catégorie d'animal	Achats effectués			Ventes effectuées		
	têtes	\$/tête	livres/tête	têtes	\$/tête	livres/tête
Vaches (seules)	5,3	882	1274	0,8	977	1385
Vaches avec leur veau	2,3	1236	1336	0,0	0,0	0,0
Taures gestantes	0,9	1235	1179	0,05	1200	1050
Taureaux	1,1	1815	1515	0,3	1147	1617
	têtes	\$/tête	livres ¹ /tête	têtes	\$/tête	livres ¹ /tête
Vaches de réforme	s. o.	s. o.	s. o.	8,4 *	400	642
Taureaux de réforme	s. o.	s. o.	s. o.	0,5	774	1097

¹ Poids sur base carcasse.

* La moyenne de la donnée collectée ou de l'ajustement d'inventaire a été normalisée selon les paramètres discutés et convenus par le comité sectoriel Veaux d'embouche.

Tableau 7.13
Ventes réelles et standardisées de veaux mâles et femelles sur les
entreprises spécialisées dans la production de veaux d'embouche, 2006

Type de veaux	Ventes comptabilisées				Ventes standardisées		
	têtes	%	\$/tête	livres/tête	têtes ¹	%	livres/tête ²
Veaux mâles	44,5	57,7	n. d.	641	52,1	55,5	639
Veaux femelles	32,6	42,3	n. d.	610	41,8	44,5	608
Total	77,2	100,0	756	628	94,0	100,0	625

¹ Veaux disponibles pour la vente : ventes + utilisés + inventaire de fin – inventaire de début.

Veaux mâles : nombre de veaux mâles et femelles disponibles pour la vente x 50 %.

Veaux femelles : nombre de veaux mâles et femelles disponibles pour la vente x 50 % moins les taures de plus de 900 livres gardées pour la reproduction.

² Selon le sexe des veaux : poids moyen des ventes de veaux comptabilisées x nombre standardisé de veaux disponibles pour la vente.

Tableau 7.14
Répartition du nombre de veaux MÂLES vendus par les entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, selon la destination et le mois de vente, 2006

Mois de vente	Destination des veaux MÂLES							
	Encans spécialisés	Encans en Ontario	Directement vers un éleveur	Réseau Abitibi-Témiscamingue	Courtier	Encans hebdomadaires	Viandes sélectionnées des Cantons	Total
	Nombre de têtes							
Janvier	126	2					10	138
Février	51	42	9	13	8	13		136
Mars	73	35	17	13				138
Avril	111	3	39	7	7	13		180
Mai	14	11	6		8			39
Juin		2	10	30		3		45
Juillet		2	14					16
Août	100	22	12	4		2		140
Septembre	265	66	39		11			381
Octobre	90	9				2	8	109
Novembre	130	24	55	10		27		246
Décembre	40	25	9		15	15	7	111
Total	1000	243	210	77	49	75	25	1679
%	59,6	14,5	12,5	4,6	2,9	4,5	1,5	100,0

Tableau 7.15
Répartition du nombre de veaux FEMELLES vendus par les entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, selon la destination et le mois de vente, 2006

Mois de vente	Destination des veaux FEMELLES							
	Encans spécialisés	Encans en Ontario	Directement vers un éleveur	Réseau Abitibi-Témiscamingue	Courtier	Encans hebdomadaires	Viandes sélectionnées des Cantons	Total
	Nombre de têtes							
Janvier	101	6					13	120
Février	42	32	12		5	22		113
Mars	65	26	23					114
Avril	100	5	21	6	6	7		145
Mai	18	10	5		12	1		46
Juin		2		24				26
Juillet		1	5					6
Août	32	15	5	1		5		58
Septembre	147	46	16		9			218
Octobre	72	9	1				13	95
Novembre	77	6	44	10		13		150
Décembre	44	32	20		9	22	1	128
Total	698	190	152	41	41	70	27	1219
%	57,3	15,6	12,5	3,4	3,4	5,7	2,2	100,0

7.8 ÉTAT DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES DE VEAUX D'EMBOUCHE

Tableau 7.16
État des résultats SIMPLIFIÉ des entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Ferme globale	Activités reliées à la production de veaux d'embouche			
	\$/entreprise	\$/entreprise	\$/vache ¹	\$/veau ²	\$/livre ³
REVENUS					
Vente de veaux d'embouche	70 679	70 679	604,41	752,24	1,20
Vente de sujets reproducteurs	1 939	1 939	16,59	20,64	0,03
Vente d'animaux de réforme	4 165	4 165	35,62	44,33	0,07
Compensations des prog. ASRA, ASSREC, PCSRA	73 899	73 899	631,95	786,52	1,26
Ventes de récolte	11 199	11 199	95,77	119,20	0,19
Autres revenus	13 539	1 300	11,11	13,83	0,02
Total des revenus	175 422	163 182	1395,44	1736,76	2,78
DÉPENSES					
Animaux achetés	7 276	7 276	62,22	77,43	0,12
Aliments achetés	9 304	9 212	78,78	98,05	0,16
Insémination	243	243	2,08	2,59	0,00
Médicaments et frais vétérinaires	3 156	3 156	26,99	33,59	0,05
Approvisionnements	1 071	1 071	9,16	11,40	0,02
Litière	1 650	1 650	14,11	17,56	0,03
Récupération d'animaux morts	70	70	0,60	0,75	0,00
Frais de mise en marché	3 397	3 397	29,05	36,16	0,06
Intrants pour les cultures	14 176	14 176	121,22	150,88	0,24
PAEF, bilan phosphore, clubs conseils	566	566	4,84	6,02	0,01
Carburants	9 100	8 160	69,78	86,85	0,14
Entretien et réparation de mach. et équip.	11 090	10 184	87,09	108,39	0,17
Locations diverses	6 824	6 512	55,69	69,31	0,11
Électricité et chauffage	1 728	1 311	11,21	13,95	0,02
Entretien des bâtiments et du fonds de terre	4 324	4 228	36,16	45,00	0,07
Main-d'œuvre additionnelle	2 596	2 286	19,55	24,33	0,04
Travaux à forfait	2 142	2 142	18,32	22,80	0,04
Int. sur emprunts à court terme et frais banc.	3 722	3 517	30,08	37,44	0,06
Intérêts sur emprunts à moyen et à long terme	10 685	8 376	71,63	89,15	0,14
Cotisations aux prog. ASRA, ASREC, PCSRA	25 358	25 267	216,07	268,92	0,43
Assurances	4 773	4 333	37,05	46,11	0,07
Taxes foncières nettes	2 033	779	6,67	8,30	0,01
Autres productions ou activités	2 178	0	0,00	0,00	0,00
Autres frais	3 534	3 313	28,33	35,26	0,06
Total des dépenses	130 997	121 228	1036,67	1290,24	2,06
Amortissements	20 802	19 712	168,57	209,80	0,34
Total des dépenses et amortissements	151 799	140 940	1205,24	1500,04	2,40
Bénéfice d'exploitation	23 623	22 242	190,20	236,73	0,38

¹ 116,9 vaches.

² 94,0 équivalents veaux vendus.

³ 58 760 livres d'équivalents veaux vendus.

Tableau 7.17
État des résultats DÉTAILLÉ des entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Ferme globale \$/entreprise	Activités reliées à la production de veaux d'embouche			
		\$/entreprise	\$/vache ¹	\$/veau ²	\$/livre ³
REVENUS					
Vente de veaux d'embouche	70 679	70 679	604,41	752,24	1,20
Vente de veaux d'embouche	58 338	58 338	498,87	620,90	0,99
Ajustement d'inventaire	12 341	12 341	105,53	131,35	0,21
Vente de sujets reproducteurs	1 939	1 939	16,59	20,64	0,03
Vente de sujets reproducteurs	1 157	1 157	9,89	12,31	0,02
Ajustement d'inventaire	783	783	6,69	8,33	0,01
Vente d'animaux de réforme	4 165	4 165	35,62	44,33	0,07
Vente de vaches de réforme	3 779	3 779	32,31	40,22	0,06
Vente de taureaux de réforme	387	387	3,31	4,12	0,01
Compensations des prog. ASRA, ASSREC, PCSRA	73 899	73 899	631,95	786,52	1,26
Programme ASRA Veaux d'embouche	66 706	66 706	570,43	709,96	1,14
Programme ASRA Bouvillons	1 182	1 182	10,11	12,58	0,02
Programme ASRA Avoine	4 584	4 584	39,20	48,79	0,08
Programme ASRA Orge	406	406	3,47	4,32	0,01
Programme ASSREC Foin	965	965	8,25	10,27	0,02
Programme ASSREC Céréales	43	43	0,37	0,46	0,00
PCSRA	13	13	0,11	0,14	0,00
Ventes de récolte	11 199	11 199	95,77	119,20	0,19
Fourrages	1 396	1 396	11,94	14,86	0,02
Ajustement d'inventaire	6 598	6 598	56,42	70,22	0,11
Céréales	2 236	2 236	19,12	23,80	0,04
Ajustement d'inventaire	334	334	2,85	3,55	0,01
Paille	82	82	0,71	0,88	0,00
Ajustement d'inventaire	553	553	4,73	5,89	0,01
Autres revenus	13 539	1 300	11,11	13,83	0,02
Ventes de vaches (pour consommation)	265	265	2,27	2,83	0,00
Animaux utilisés (consommés)	348	348	2,98	3,71	0,01
Prime de spécialité	5	5	0,04	0,05	0,00
Programme ESB	13	13	0,11	0,14	0,00
Ristourne de caisse populaire	439	361	3,09	3,84	0,01
Ristourne de coopérative	170	170	1,46	1,81	0,00
Revenus pour épandage de boues	130	130	1,11	1,38	0,00
Droit de passage d'Hydro-Québec	0	0	0,00	0,00	0,00
Location de taureaux	6	6	0,05	0,06	0,00
Autres productions animales	363	0	0,00	0,00	0,00
Autres productions végétales	63	0	0,00	0,00	0,00
Autres activités	11 735	0	0,00	0,00	0,00
Total des revenus	175 422	163 182	1395,44	1736,76	2,78

Tableau 7.17 (suite)
État des résultats DÉTAILLÉ des entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Ferme globale \$/entreprise	Activités reliées à la production de veaux d'embouche			
		\$/entreprise	\$/vache ¹	\$/veau ²	\$/livre ³
DÉPENSES					
Animaux achetés	7 276	7 276	62,22	77,43	0,12
Vaches et taures gestantes	8 558	8 558	73,18	91,08	0,15
Ajustement d'inventaire	-3 454	-3 454	-29,54	-36,76	-0,06
Taureaux	1 912	1 912	16,35	20,35	0,03
Ajustement d'inventaire	-580	-580	-4,96	-6,18	-0,01
Veaux	616	616	5,27	6,56	0,01
Frais de transport à l'achat	172	172	1,47	1,83	0,00
Autres frais sur achats	52	52	0,45	0,56	0,00
Aliments achetés	9 304	9 212	78,78	98,05	0,16
Foin sec et ensilage de foin	1 964	1 873	16,01	19,93	0,03
Ajustement d'inventaire foin et ensilage de foin	1 522	1 522	13,02	16,20	0,03
Ensilage de maïs	0	0	0,00	0,00	0,00
Ajustement d'inventaire ensilage de maïs	395	395	3,38	4,20	0,01
Céréales	516	516	4,42	5,50	0,01
Ajustement d'inventaire céréales	128	128	1,09	1,36	0,00
Maïs-grain	495	495	4,24	5,27	0,01
Ajustement d'inventaire maïs-grain	-44	-44	-0,38	-0,47	0,00
Récolte achetée debout	1 221	1 221	10,44	13,00	0,02
Moulée	559	559	4,78	5,95	0,01
Supplément protéique	168	168	1,44	1,79	0,00
Sels et minéraux	2 265	2 265	19,37	24,11	0,04
Autres aliments	114	114	0,97	1,21	0,00
Insémination	243	243	2,08	2,59	0,00
Médicaments et frais vétérinaires	3 156	3 156	26,99	33,59	0,05
Approvisionnements	1 071	1 071	9,16	11,40	0,02
Produits sanitaires	693	693	5,93	7,37	0,01
Identification	378	378	3,24	4,03	0,01
Litière	1 650	1 650	14,11	17,56	0,03
Sciures de bois	938	938	8,02	9,98	0,02
Paille achetée	712	712	6,09	7,58	0,01
Autre litière achetée	0	0	0,00	0,00	0,00
Récupération d'animaux morts	70	70	0,60	0,75	0,00

Tableau 7.17 (suite)
État des résultats DÉTAILLÉ des entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Ferme globale	Activités reliées à la production de veaux d'embouche			
	\$/entreprise	\$/entreprise	\$/vache ¹	\$/veau ²	\$/livre ³
Frais de mise en marché	3 397	3 397	29,05	36,16	0,06
Transport (veaux)	1 022	1 022	8,74	10,88	0,02
Commission (veaux)	955	955	8,17	10,16	0,02
Plan conjoint (veaux)	583	583	4,99	6,21	0,01
Autres frais (veaux)	294	294	2,51	3,13	0,01
Transport (animaux réformés)	278	278	2,38	2,96	0,00
Commission (animaux réformés)	164	164	1,40	1,74	0,00
Plan conjoint (animaux réformés)	-6	-6	-0,05	-0,06	0,00
Autres frais (animaux réformés)	107	107	0,92	1,14	0,00
Intrants pour les cultures	14 176	14 176	121,22	150,88	0,24
Semences de foin	1 929	1 929	16,49	20,53	0,03
Semences de céréales	978	978	8,36	10,41	0,02
Semences de maïs	456	456	3,90	4,86	0,01
Fertilisants	4 499	4 499	38,47	47,88	0,08
Fumier	431	431	3,68	4,59	0,01
Pesticides	484	484	4,14	5,16	0,01
Chaux	1 061	1 061	9,07	11,29	0,02
Plastique pour ensilage	2 911	2 911	24,89	30,98	0,05
Préservatifs pour ensilage	69	69	0,59	0,74	0,00
Corde à balles	993	993	8,49	10,57	0,02
Frais à la vente de culture	18	18	0,16	0,20	0,00
Autres frais	346	346	2,96	3,69	0,01
PAEF, bilan phosphore, clubs conseils	566	566	4,84	6,02	0,01
Carburants	9 100	8 160	69,78	86,85	0,14
Diesel coloré	5 969	5 650	48,32	60,14	0,10
Diesel blanc	140	135	1,15	1,44	0,00
Essence	2 991	2 375	20,31	25,28	0,04
Entretien et réparation de mach. et équip.	11 090	10 184	87,09	108,39	0,17
Locations diverses	6 824	6 512	55,69	69,31	0,11
Machinerie et équipements	3 301	2 989	25,56	31,81	0,05
Bâtiments	309	309	2,64	3,29	0,01
Fonds de terre	3 214	3 214	27,48	34,20	0,05
Électricité et chauffage	1 728	1 311	11,21	13,95	0,02
Électricité	1 663	1 270	10,86	13,52	0,02
Chauffage	65	40	0,34	0,43	0,00
Entretien des bâtiments et du fonds de terre	4 324	4 228	36,16	45,00	0,07
Bâtiments	3 137	3 042	26,01	32,37	0,05
Fonds de terre	1 187	1 187	10,15	12,63	0,02

Tableau 7.17 (suite)
État des résultats DÉTAILLÉ des entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Ferme globale	Activités reliées à la production de veaux d'embouche			
	\$/entreprise	\$/entreprise	\$/vache ¹	\$/veau ²	\$/livre ³
Main-d'œuvre additionnelle	2 596	2 286	19,55	24,33	0,04
Travaux à forfait	2 142	2 142	18,32	22,80	0,04
Disposition du fumier	457	457	3,91	4,86	0,01
Bétail	12	12	0,11	0,13	0,00
Autres	1 673	1 673	14,31	17,81	0,03
Int. sur emprunts à court terme et frais banc.	3 722	3 517	30,08	37,44	0,06
Intérêts sur emprunts à court terme	2 789	2 634	22,52	28,03	0,04
Frais bancaires	933	884	7,56	9,40	0,02
Intérêts sur emprunts à moyen et à long terme	10 685	8 376	71,63	89,15	0,14
Cotisations aux prog. ASRA, ASREC, PCSRA	25 358	25 267	216,07	268,92	0,43
Programme ASRA Veaux d'embouche	21 357	21 357	182,63	227,30	0,36
Programme ASRA Bouvillons	333	333	2,84	3,54	0,01
Programme ASRA Avoine	1 675	1 675	14,32	17,83	0,03
Programme ASRA Orge	162	162	1,38	1,72	0,00
Programme ASSREC Foin	1 457	1 457	12,46	15,51	0,02
Programme ASSREC Céréales	86	86	0,73	0,91	0,00
Programme ASSREC Maïs	36	36	0,31	0,38	0,00
PSCRA	162	162	1,39	1,72	0,00
Programme ASRA Autres productions	90	0	0,00	0,00	0,00
Assurances	4 773	4 333	37,05	46,11	0,07
Bâtiments	1 032	995	8,51	10,59	0,02
Machinerie et équipements	973	903	7,72	9,61	0,02
Véhicules	736	601	5,14	6,40	0,01
Animaux	545	543	4,65	5,78	0,01
Produits de ferme	113	113	0,97	1,20	0,00
Vie sur prêt	832	667	5,71	7,10	0,01
Autres	543	510	4,36	5,42	0,01
Taxes foncières nettes	2 033	779	6,67	8,30	0,01
Municipale et scolaire	4 724	2 989	25,56	31,81	0,05
Remboursement de taxes	2 692	2 209	18,89	23,52	0,04
Autres productions ou activités	2 178	0	0,00	0,00	0,00
Autres productions animales	183	0	0,00	0,00	0,00
Autres productions végétales	3	0	0,00	0,00	0,00
Autres activités	1 992	0	0,00	0,00	0,00

Tableau 7.17 (suite)
État des résultats DÉTAILLÉ des entreprises spécialisées
dans la production de veaux d'embouche, 2006

	Ferme globale \$/entreprise	Activités reliées à la production de veaux d'embouche			
		\$/entreprise	\$/vache ¹	\$/veau ²	\$/livre ³
Autres frais	3 534	3 313	28,33	35,26	0,06
Frais téléphonique	559	532	4,55	5,66	0,01
Immatriculation et permis	564	496	4,24	5,28	0,01
Frais comptables et professionnels	1 281	1 198	10,24	12,75	0,02
Papeterie, fournitures de bureau	364	350	2,99	3,72	0,01
Taxe sur le capital	0	0	0,00	0,00	0,00
Cotisation UPA et autres (sauf agroenvir.)	502	483	4,13	5,14	0,01
Formation (colloque, cours, autres)	264	255	2,18	2,71	0,00
Total des dépenses	130 997	121 228	1036,67	1290,24	2,06
Amortissements	20 802	19 712	168,57	209,80	0,34
Machinerie et équipements	16 557	15 555	133,02	165,56	0,26
Bâtiments	3 610	3 522	30,12	37,49	0,06
Drainage	635	635	5,43	6,76	0,01
Total des dépenses et amortissements⁴	151 799	140 940	1205,24	1500,04	2,40
Bénéfice d'exploitation	23 623	22 242	190,20	236,73	0,38

¹ 116,9 vaches. ² 94,0 équivalents veaux vendus. ³ 58 760 livres d'équivalents veaux vendus.

⁴ La précision sur le total des dépenses et amortissements/vache est de 4,7 %, 19 fois sur 20.

7.9 BILAN DES ENTREPRISES DE VEAUX D'EMBOUCHE

Tableau 7.18
Bilan au coût d'acquisition amorti des entreprises spécialisées dans la
production de veaux d'embouche pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

Éléments du bilan	Actifs au coût d'acquisition amorti		
	Entreprise globale ¹	Partie attribuable à la production de veaux d'embouche	
		\$/entreprise	\$/entreprise
ACTIF			
Encaisse	8 475	8 228	70
Comptes à recevoir	19 569	19 460	166
Animaux	183 688	183 318	1 568
Inventaire récoltes et approvisionnements ²	41 990	41 927	359
Actif à court terme	253 723	252 934	2 163
Machinerie et équipements	142 026	131 827	1 127
Bâtiments ³	68 874	67 009	573
Fonds de terre	131 777	96 415	824
Autres actifs	1 001	846	7
Actif à moyen et à long terme	343 678	296 097	2 532
Actif total	597 401	549 031	4 695
PASSIF ET AVOIR PROPRE			
Marge de crédit	18 635	17 694	151
Autres dettes à court terme	13 936	13 198	113
Dettes à moyen et à long terme ³	191 033	163 915	1 402
Dettes totales	223 604	194 808	1 666
Avoir propre	373 796	354 223	3 029
Passif et avoir propre	597 401	549 031	4 695

¹ Toutes activités de l'entreprise confondues.

² La valeur des inventaires de récolte se rapportent aux récoltes entreposées.

³ Excluant la maison.

7.10 LISTE DES ACTIFS DES ENTREPRISES DE VEAUX D'EMBOUCHE

Tableau 7.19
Informations sur les actifs des entreprises spécialisées dans
la production de veaux d'embouche, au 31 décembre 2006

Description	Entreprise globale ¹			Atelier Veaux d'embouche et cultures associées ¹	
	Nombre par entreprise	Années ² :		Prix moyen payé	
		Achat	Fab./const.	Prix moyen payé \$/entreprise	
				Prix moyen payé \$/entreprise	
INFRASTRUCTURES					
Étable	1,83	1998	1990	77 531	76 475
Enclos et cour d'extérieur	4,28	2002	2002	11 925	11 925
Brise-vent	0,36	2001	2000	608	608
Structure d'entreposage du fumier	0,44	2000	1999	10 860	10 860
Atelier	0,39	1998	1985	2 447	2 155
Garage	0,67	2000	1995	8 556	8 346
Hangar	1,36	2000	1988	8 934	8 898
Grange à foin	0,44	1996	1994	4 837	4 837
Bâtiment autres prod. animales	0,08	2002	1991	320	0
Cabane à sucre	0,19	2000	1985	3 028	0
Maison	0,97	1996	1978	52 533	0
MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS					
Tracteur	3,25	2001	1996	88 467	84 408
Épandeur à fumier	1,39	2001	1996	7 155	7 155
Camionnette, automobile	1,47	2000	1997	20 247	16 088
Diverses remorques	1,50	2002	1998	5 927	5 453
Véhicule tout terrain	0,94	2002	2000	4 116	2 734
Tracteur à pelouse	0,67	2002	2001	848	369
Souffleur à neige	0,81	2000	1996	1 774	1 548
Outillage	s. o.	2001	1999	5 877	4 857
Tarière, équip. pour clôture	s. o.	2001	2001	1 993	1 993
Équipement de bureau	s. o.	2002	2002	1 683	1 347
Autres	s. o.	1999	1997	4 607	3 673
SOUS-TOTAL				324 272	253 729

¹ À l'exception des années d'achat et de fabrication, il s'agit de moyennes arithmétiques simples.

² Pondération des années en fonction du prix payé de chaque élément d'actif.

Tableau 7.19 (suite)
Informations sur les actifs des entreprises spécialisées dans
la production de veaux d'embouche, au 31 décembre 2006

Description	Entreprise globale ¹			Atelier Veaux d'embouche et cultures associées ¹	
	Nombre par entreprise	Années ² :		Prix moyen payé	
		Achat	Fab./const.	\$/entreprise	
				Prix moyen payé \$/entreprise	
ACTIFS CULTURES					
Charrue	1,22	1998	1992	3 672	3 672
Herse, chisel, vibroculteur	2,56	2000	1990	4 533	4 527
Lame niveleuse	0,58	2002	1999	627	627
Semoir	1,25	2002	1992	4 436	3 642
Rateau à roches	0,06	2004	2004	69	69
Rouleau	0,53	2000	1989	315	315
Épandeur d'engrais minéraux	0,22	1995	1988	184	184
Pulvérisateur à pesticides	0,36	2000	1995	409	409
Faucheuse	1,83	2001	1998	15 815	15 757
Gyro-faneur	0,61	2001	2000	2 856	2 856
Râteau à foin	1,25	2001	1999	4 775	4 775
Presse à foin	0,47	2002	1994	2 340	2 340
Presse à balles rondes	1,08	2001	2000	17 730	17 208
Fourragère	0,42	1997	1985	823	823
Ensacheuse, enrobeuse	0,75	2001	2000	8 976	8 748
Ramasse-balles, pinces	0,89	2000	1999	914	912
Voiture à foin, ensilage, grain	2,81	2000	1996	9 110	9 110
Monte-balles	1,17	1998	1990	1 140	1 140
Séchoir à foin	0,42	1994	1984	251	251
Moissonneuse-batteuse	0,33	2001	1982	2 962	2 910
Silo, entrepôt à grain	0,56	1998	1994	2 356	2 356
Silo à supplément ou à moulée	0,28	2000	1990	221	214
Équipements de foresterie	s. o.	2001	1994	4 382	0
Autres	s. o.	2002	1984	2 120	1 334
FONDS DE TERRE					
Fonds de terre cultivable	s. o.	2000	s. o.	87 795	87 795
Drainage	s. o.	2000	s. o.	12 900	12 900
Érablière	s. o.	2000	s. o.	35 489	0
Autres superficies	s. o.	1998	s. o.	979	688
TOTAL				552 449	439 288

¹ À l'exception des années d'achat et de fabrication, il s'agit de moyennes arithmétiques simples.

² Pondération des années en fonction du prix payé de chaque élément d'actif.

